

## **Urgence d'agir pour les universités : le Québec à la croisée des chemins**

Document d'analyse et de réflexion présenté  
par la Conférence des recteurs et des  
principaux des universités du Québec  
(CREPUQ) dans le cadre de la Rencontre des  
partenaires en éducation

Novembre 2010



**CREPUQ**  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste d'acronymes</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>Le système universitaire québécois</b> .....	<b>9</b>
1.1 La formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée .....	9
1.2 La compétitivité en recherche .....	14
<b>Le financement du réseau universitaire</b> .....	<b>18</b>
2.1 Le problème du sous-financement chronique .....	18
2.2 Deux principes : contribution de chacun des bénéficiaires et parité de financement avec le reste du Canada .....	21
<b>L'accessibilité à une formation de qualité</b> .....	<b>24</b>
3.1 Le financement des études .....	24
3.2 Le remboursement de la dette d'études .....	26
<b>L'assurance-qualité et la reddition de comptes</b> .....	<b>29</b>
4.1 La mesure de la performance .....	29
4.2 Le partage des responsabilités .....	31
<b>Conclusion</b> .....	<b>36</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>37</b>

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*



## LISTE D'ACRONYMES

AUCC	Association des universités et collèges du Canada
CCAFE	Conseil consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CEP	Commission d'évaluation des projets de programmes
CVEP	Commission de vérification de l'évaluation des programmes
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CST	Conseil de la science et de la technologie
EETP	Étudiants équivalents à temps plein
EUA	<i>European University Association</i>
FECO	Fédération étudiante collégiale du Québec
FQRNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
FQRSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
FRSQ	Fonds de la recherche en santé du Québec
IPC	Indice des prix à la consommation
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OST	Observatoire des sciences et des technologies
SNG	Sciences naturelles et génie
SQRI	Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
SSHAL	Sciences sociales et humaines, arts et lettres
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



## INTRODUCTION

Dans le cadre de son dernier Discours sur le budget, le gouvernement a manifesté une fois de plus son soutien au système universitaire québécois, soulignant notamment le rôle « plus crucial que jamais »<sup>1</sup> joué par nos établissements universitaires dans le développement économique, social et culturel du Québec et insistant sur l'importance que nos universités puissent continuer de « se comparer avantageusement aux meilleures institutions ailleurs dans le monde »<sup>2</sup>. Par la même occasion, le gouvernement a dit vouloir poser les « jalons d'une politique équitable et réaliste pour l'avenir de nos universités<sup>3</sup> » et a annoncé du même souffle qu'il tiendra cet automne une Rencontre des partenaires de l'éducation.

Le discours sur le budget mentionne que la Rencontre portera sur la qualité de l'enseignement et de la recherche, la performance et l'efficacité du réseau universitaire, les ressources à consacrer à l'enseignement universitaire (à savoir leur niveau, leurs sources et leurs modalités de financement) ainsi que l'accès aux études universitaires. Elle servira également à « déterminer les modalités de la hausse [des droits de scolarité] »<sup>4</sup> annoncée dans le budget.

Le milieu universitaire fonde beaucoup d'espoir sur cette Rencontre et souhaite qu'elle permette aux différents partenaires de se rassembler autour d'un véritable projet commun visant notamment à corriger le sous-financement chronique dont souffre notre réseau universitaire et à renforcer l'accessibilité à l'université.

Compte tenu de l'importance de ce rendez-vous, les chefs d'établissement universitaire ont souhaité transmettre par ce document d'analyse et de réflexion, leur préoccupation commune face à la fragilisation grandissante du réseau universitaire québécois. Sans tenir un discours alarmiste, c'est certainement un discours animé d'un sentiment d'urgence qu'entend véhiculer le présent texte. Il est en ce sens le reflet d'un constat qui émerge de plus en plus fortement parmi les observateurs du milieu universitaire québécois : le statu quo n'est tout simplement plus viable.

Le **premier chapitre** trace un portrait de l'état du réseau universitaire québécois. On y constate que, bien que nous ayons collectivement accompli de remarquables progrès au cours des cinquante dernières années dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement international, des signes indéniables commencent à s'accumuler témoignant de la précarité de certains de ces acquis.

Les **deuxième et troisième chapitres** abordent les deux facettes de la question essentielle à laquelle la Rencontre des partenaires de l'éducation devra répondre : comment assurer un financement adéquat à long terme de nos établissements universitaires tout en renforçant l'accessibilité? Ainsi, le second chapitre propose deux principes pour guider le gouvernement dans le choix des moyens visant à corriger le sous-financement du réseau universitaire québécois, tandis que le troisième chapitre aborde l'important enjeu de l'accessibilité à une

---

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Discours sur le budget 2010-11, prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par M. Raymond Bachand, ministre des Finances.* 30 mars 2010, page 27.

<sup>2</sup> Précité, note 1.

<sup>3</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Discours sur le budget 2010-11, prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par M. Raymond Bachand, ministre des Finances.* 30 mars 2010, page 39.

<sup>4</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Discours sur le budget 2010-11, prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par M. Raymond Bachand, ministre des Finances.* 30 mars 2010, page 27.

formation de qualité, tant sur le plan du soutien financier aux études que sur celui de l'endettement étudiant.

Finalement, le **quatrième et dernier chapitre** insiste sur l'importance de procéder à une reddition de comptes qui soit de nature stratégique. Il rappelle tout d'abord les nombreux moyens déjà mis en œuvre par les établissements universitaires pour faire état de leurs réalisations et rendre compte de leur performance. Il souligne également une préoccupation grandissante à l'égard de l'alourdissement du fardeau administratif et réglementaire imposé aux établissements universitaires. Du même souffle, il met de l'avant une approche qui vise à conjuguer reddition de comptes et bonne gouvernance et à réconcilier le tout avec cet élément essentiel à l'épanouissement de nos universités qu'est le respect de leur autonomie.

# 1. LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

## 1.1 La formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée

Le système universitaire québécois est l'une des grandes réalisations collectives du Québec moderne. Grâce au soutien continu des gouvernements qui se sont succédé au cours des cinquante dernières années, nos universités ont su ouvrir leurs portes au plus grand nombre, tout en maintenant une qualité de formation répondant aux plus hauts standards sur le plan international.

*Relever le défi de l'accessibilité et de la scolarisation à l'université*

Alors qu'en 1962 les établissements universitaires québécois recevaient 23 000 étudiants<sup>5</sup>, ils en accueillent aujourd'hui plus de 266 000<sup>6</sup>, une augmentation de plus de 1 000 %. Nous avons ainsi comblé en grande partie le retard que le Québec accusait à l'orée de la Révolution tranquille, en termes d'accessibilité à l'université. Cette ouverture est d'autant plus remarquable qu'elle s'est accompagnée d'une diversification des clientèles étudiantes, dont les femmes, en particulier, ont grandement bénéficié.

Conséquemment, les taux de scolarisation au Québec ont considérablement augmenté et continuent de progresser. Les données des quatre derniers recensements (TABLEAU A) témoignent de cette amélioration constante et montrent que les taux de scolarisation sont passés entre 1991 et 2006 de 34,7 % à 37,6 % au niveau secondaire; de 11,4 % à 16,1 % au niveau collégial; et de 13,0 % à 21,4 % au niveau universitaire.

Plus précisément pour ce qui est de l'université, le Québec a connu durant la même période une amélioration de ses taux de scolarisation pour tous les types de programmes : au baccalauréat (de 6,7 % à 10,6 %); à la maîtrise (de 2,1 % à 3,6 %); au doctorat (de 0,4 % à 0,7 %); ainsi que dans les certificats et diplômes (de 3,9 % à 6,5 %).

### LA FORMATION UNIVERSITAIRE

*Selon les données les plus récentes disponibles*

#### Les effectifs étudiants

- Près de 266 000 étudiants, dont près des 2/3 à temps complet.
- Plus de 190 000 étudiants dans des programmes de grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat).

#### La diplomation

- Plus de 68 000 diplômes octroyés en 2008, dont plus de 34 000 baccalauréats, plus de 10 000 maîtrises et plus de 1 600 doctorats.
- Présence des femmes : 60 % des diplômés de baccalauréat, 51 % à la maîtrise et 46 % au doctorat.

#### Le corps professoral

- Environ 9 400 professeurs-chercheurs et 10 600 chargés de cours.
- 50 % des professeurs en SSHAL, 31 % en SNG et 19 % en sciences de la santé.
- 85 % des professeurs détenteurs d'un doctorat.
- Âge moyen de 49,2 ans.
- Présence des femmes : elles forment aujourd'hui 31 % du corps professoral, en progression constante (24 % en 1997).

#### Le rayonnement international

- Près de 22 500 étudiants étrangers, provenant de plus d'une centaine de pays.
- Plus de 4 000 étudiants québécois poursuivent une partie de leurs études à l'étranger chaque année.
- 31 % du corps professoral en provenance de l'étranger.

SOURCES : (1) [www.crepug.qc.ca/educq](http://www.crepug.qc.ca/educq). (2) CREPUQ. *Les professeures et les professeurs des établissements universitaires québécois : principales caractéristiques de l'année 2007-2008*. Montréal, 2010. 57 pages.

<sup>5</sup> CREPUQ. *Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec. Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. 6 février 2004, page 7.

<sup>6</sup> CREPUQ, site internet EDUCQ : [www.crepug.qc.ca/educq](http://www.crepug.qc.ca/educq).

**TABLEAU A – PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU** (en pourcentage, population de 15 ans et plus)

	QUÉBEC			
	1991	1996	2001	2006
Aucun grade, certificat ou diplôme	40,9	36,8	32,8	25,0
Certificat ou diplôme d'études secondaires ou d'école de métiers	34,7	34,6	35,4	37,6
Certificat ou diplôme collégial	11,4	13,3	14,5	16,1
Formation de niveau universitaire	13,0	15,2	17,2	21,4
Baccalauréat	6,7	8,0	9,1	10,6
Maîtrise (incluant diplôme en médecine)	2,1	2,5	3,0	3,6
Doctorat	0,4	0,4	0,5	0,7
Autre (certificat ou diplôme de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycle)	3,9	4,2	4,6	6,5

Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 1991, 1996, 2001 et 2006.

Cette progression continue dans les taux de scolarisation cache par ailleurs une dégradation de notre position relative par rapport à notre environnement immédiat. En effet, tandis que le Québec faisait de grands pas en avant pour rattraper son retard historique, la province voisine de l'Ontario progressait encore plus rapidement. Ainsi, entre 1991 et 2006, l'écart entre les taux de scolarisation des deux provinces n'a cessé de se creuser (TABLEAU B).

**TABLEAU B – PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU** (en pourcentage, population de 15 ans et plus)

	1991			1996			2001			2006		
	QC	ON	CA	QC	ON	CA	QC	ON	CA	QC	ON	CA
Aucun grade, certificat ou diplôme	40,9	38,7	40,6	36,8	35,0	36,8	32,8	31,5	33,2	25,0	22,2	23,8
Certificat ou diplôme d'études secondaires ou d'école de métiers	34,7	34,4	34,3	34,6	33,2	33,5	35,4	33,2	33,9	37,6	34,8	36,4
Certificat ou diplôme collégial	11,4	12,3	11,7	13,3	14,9	14,1	14,5	15,7	15,0	16,1	18,4	17,3
Formation de niveau universitaire	13,0	14,6	13,4	15,2	16,9	15,6	17,2	19,7	17,9	21,4	24,7	22,6
Baccalauréat	6,7	8,3	7,4	8,0	9,6	8,7	9,1	11,1	10,1	10,6	12,7	11,6
Maîtrise (incluant diplôme en médecine)	2,1	2,7	2,3	2,5	3,1	2,7	3,0	3,8	3,2	3,6	4,6	3,9
Doctorat	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7
Autre (certificat ou diplôme de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycle)	3,9	3,2	3,3	4,2	3,7	3,7	4,6	4,2	4,1	6,5	6,6	6,4

Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 1991, 1996, 2001 et 2006. Canada (moyenne incluant le Québec).

Au niveau collégial, tandis que le Québec accusait en 1991 un retard de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'Ontario, cet écart avait plus que doublé quinze ans plus tard pour se situer à 2,3 points de pourcentage. Même constat au niveau universitaire où l'écart de taux de scolarisation global est passé de 1,6 point de pourcentage en 1991 à 3,3 points de pourcentage en 2006 (GRAPHIQUE A). Des tendances similaires s'observent quand on compare les taux québécois à ceux de l'ensemble du Canada. Il est vrai que, dans certaines tranches d'âge du recensement de 2006, le Québec devance parfois l'Ontario ou la moyenne canadienne, mais cela n'est pas suffisant pour compenser les retards dans les autres tranches d'âge, ni la contribution que peut apporter l'arrivée d'immigrants diplômés qui s'installent en

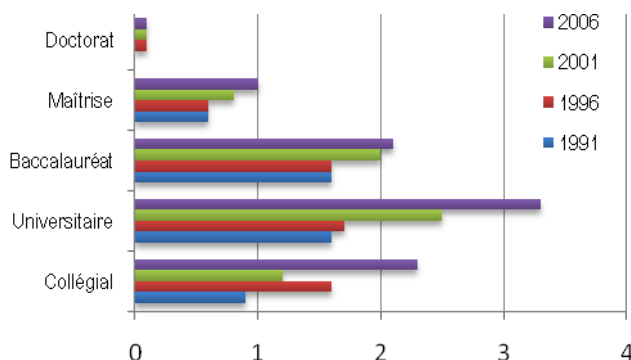
plus grand nombre dans les autres provinces, et ainsi renverser la tendance globale<sup>7</sup>.

À première vue les quelques points de pourcentage qui nous séparent de la performance ontarienne peuvent paraître minimes. En réalité leur impact est considérable puisque chaque point de pourcentage supplémentaire représenterait aujourd'hui 66 000<sup>8</sup> diplômés universitaires de plus.

Or, selon une étude réalisée par le MELS<sup>9</sup>, l'espérance de gain additionnel d'un diplômé universitaire (par rapport à un diplômé du collégial) se situe en moyenne à près de 640 000 \$ pour l'ensemble de sa vie active. Ces 66 000 diplômés universitaires supplémentaires représenteraient donc approximativement 40 G\$ de plus dans notre économie au cours de leur vie active<sup>10</sup>. Sur une vie active de trente ans, cela représenterait l'équivalent de plus de 1 G\$ par année dans notre économie.

GRAPHIQUE A - Écarts entre le Québec et l'Ontario

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, selon le plus haut diplôme obtenu, Recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.



Source : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Le Québec n'a tout simplement pas les moyens de se contenter d'être en milieu de peloton en ce qui a trait au niveau de scolarisation de sa population, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Les documents budgétaires présentés par le ministre des Finances dans le cadre du dernier budget provincial sont éloquentes à ce sujet : le Québec a l'un des PIB les plus faibles en Amérique du Nord<sup>11</sup>, les taux d'imposition y sont parmi les plus élevés et sa population vieillit plus vite. La diminution anticipée de sa population active devra nécessairement être compensée par des gains de productivité que seule une main-d'œuvre hautement qualifiée pourra nous apporter.

C'est pourquoi la CREPUQ est d'avis que le Québec doit se donner des objectifs ambitieux : soit de rejoindre la moyenne canadienne des taux de diplomation universitaire d'ici quelques années, pour ensuite se situer dans le peloton de tête au Canada d'ici dix ans. Pour y parvenir, les Québécois doivent avoir l'assurance de trouver ici l'un des meilleurs endroits au monde pour poursuivre des études universitaires aux premier, deuxième et troisième cycles, pour enseigner et pour poursuivre une carrière de chercheur en milieu académique<sup>12</sup>. L'atteinte de ces objectifs nous permettra non seulement de consolider notre position dans

<sup>7</sup> D'après les données du Recensement 2006. Au baccalauréat, les taux de scolarisation du Québec se situent en-deçà de ceux de l'Ontario et de la moyenne canadienne, et ce, dans toutes les tranches d'âge. À la maîtrise, les taux de scolarisation du Québec se situent en-deçà de ceux de l'Ontario dans toutes les tranches d'âge, mais devançant la moyenne canadienne pour les 25-29 ans et les 30-34 ans. Au niveau du doctorat, les taux de scolarisation du Québec devançant ceux de l'Ontario ainsi que la moyenne canadienne dans les tranches d'âge 25-29 ans et 30-34 ans.

<sup>8</sup> Basé sur les données de la population de 15 ans et plus en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Source : site internet de l'ISQ.

<sup>9</sup> MELS. « Taux de rendement du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, no 38, décembre 2008, page 2.

<sup>10</sup> L'espérance de gain additionnel d'un diplômé universitaire par rapport à un diplômé du secondaire est encore plus grande et représente environ 900 000 \$ pour l'ensemble de sa vie active. 66 000 diplômés du secondaire supplémentaires qui obtiendraient un diplôme universitaire représenteraient donc approximativement plus de 60 G\$ de plus dans l'économie québécoise au cours de leur vie active.

<sup>11</sup> Institut Fraser. *Economic Freedom of North America 2010*, Août 2010.

<sup>12</sup> CREPUQ. *Propositions présentées au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires*. 2010, page 2.

l'ensemble canadien, mais également de demeurer dans la course face à des juridictions étrangères qui ont pris les mesures nécessaires afin de renforcer la qualité de leur main-d'œuvre (TABLEAU C).

**TABLEAU C - Objectifs de scolarisation à l'enseignement supérieur dans quelques pays**

Finlande	Qu'au moins 50 % de la population de 25 à 34 ans obtienne un diplôme d'enseignement supérieur d'ici 2015.
Pays-Bas	Que 50 % de la population ait accès à l'enseignement supérieur d'ici 2010, afin de rattraper la situation observée dans l'Union européenne.
Suède	Que 50 % des jeunes adultes entreprennent des études à l'enseignement supérieur avant d'atteindre l'âge de 25 ans. Il s'agit d'un objectif à long terme.
Royaume-Uni	Que 50 % des jeunes adultes (âge non précisé) fréquentent l'enseignement supérieur d'ici 2010.

Source : Frans Kaizer et Herb O'Heron (2005), p. 25-38 cité dans CSE. *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, mai 2008. Page 25.

*Relever le défi de la qualité de la formation*

Si nos universités ont su faire face au défi de l'accessibilité et de la scolarisation, elles ont également su relever celui de la qualité. Le Québec dispose aujourd'hui d'un système universitaire performant, de grande qualité, reconnu internationalement. Nos scientifiques, nos ingénieurs, nos médecins, nos infirmières, nos avocats, nos gestionnaires et autres professionnels œuvrent partout à travers le monde et sont recherchés pour leur connaissance, leur expertise et leur savoir-faire. Dans plusieurs des secteurs clés de notre économie, la qualité de la main-d'œuvre joue un rôle décisif dans l'implantation au Québec de nouvelles entreprises ou le développement des activités de celles qui sont déjà installées ici. C'est le cas notamment dans les secteurs de l'aérospatial, du biopharmaceutique, des jeux vidéos, mais aussi dans celui des services financiers, de la mode, du design, etc.

« La caractéristique universelle des régions du monde les plus dynamiques et les plus prospères est le haut niveau de scolarisation de leur population. »

*Dix chantiers pour Montréal*, présentation de Marcel Côté et Claude Séguin à la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, le 9 juin 2009.

La qualité de la formation universitaire offerte au Québec se manifeste également par la venue d'étudiants étrangers. En 2007-08, le réseau universitaire québécois a ainsi accueilli plus de 22 500 étudiants étrangers, dont les deux tiers étaient inscrits dans des programmes de premier cycle. Le secteur des SSHAL était largement représenté dans ce contingent avec environ 67 % des inscriptions, contre 29 % en SNG et 4 % en sciences de la santé. Présentement, près du tiers des étudiants étrangers proviennent de France dont le contingent est le plus important avec 31 %, suivi des États-Unis (12 %) et de la Chine (6 %).

Entre 2001 et 2008, la population d'étudiants étrangers dans nos établissements universitaires a connu une augmentation de 30 %. Cette période a notamment été marquée par un accroissement important des étudiants en provenance de pays dont l'économie est émergente tel que la Chine (150 % d'augmentation entre 2001 et 2008) et l'Inde (110 %), mais aussi l'Iran (368 %), le Sénégal (154 %) et l'Égypte (137 %). Même si la présence d'étudiants étrangers va en augmentant au Québec, elle croît cependant moins rapidement qu'ailleurs au Canada. Entre 2000 et 2006, la part du Québec dans la population totale d'étudiants étrangers au Canada a ainsi décliné, passant de 34,2 % à 27,5 %. Pendant ce temps, la part de l'Ontario augmentait de 30,7 % à 35,5 % et celle de la Colombie-Britannique de 9,8 % à 14,8 %.

Parallèlement à la venue d'étudiants étrangers, des étudiants québécois poursuivent également leurs études à l'étranger où ils contribuent à faire rayonner le Québec et son réseau universitaire. En 2008-09, près de 1 200 EETP étaient inscrits dans un établissement universitaire québécois tout en poursuivant une partie de leur formation à l'étranger dans le cadre d'échanges institutionnels ou d'une entente CREPUQ. De ce nombre, 86 % étaient inscrits au premier cycle et 14 % aux deuxième et troisième cycles. En plus, près de 200 doctorants québécois et français participaient à un programme de co-tutelle de thèse leur offrant ainsi le bénéfice d'un double encadrement en recherche par un professeur québécois et un collègue français.

Toutefois, rien n'est jamais acquis en matière de qualité et il faut constamment poursuivre nos efforts pour assurer le maintien de la bonne qualité de nos programmes. À cet égard, la crise survenue en 2002 lorsque des facultés de médecine vétérinaire du Canada ont vu leur accréditation internationale être remise en question en raison de la dégradation de leurs infrastructures d'enseignement et de recherche, est une illustration éloquente de la nécessité d'investir de façon continue dans la qualité de la formation. On peut facilement imaginer ce que la perte de cette accréditation aurait eu comme conséquence sur les perspectives de carrière des diplômés, mais c'est aussi toute notre industrie d'exportation de viandes et de volailles qui aurait vu des marchés étrangers se refermer, faute de pouvoir faire effectuer les contrôles requis par des vétérinaires dont les compétences sont reconnues par la communauté internationale. Cela sans compter les risques, tant pour les animaux que pour la santé humaine, qui auraient pu découler de l'incapacité de former adéquatement nos futurs vétérinaires. Seule l'injection urgente de fonds supplémentaires aura permis de corriger la situation avant que la menace de retrait de l'accréditation ne se matérialise.

Une autre illustration nous vient des bibliothèques. Alors que les établissements universitaires avaient réussi à maintenir la part des dépenses de fonctionnement allouée aux bibliothèques un peu au-dessus de 5,7 % en moyenne, entre 1991-92 et 2002-03, cette part chute continuellement depuis 2003-04 et se situait en 2006-07 à 5,1 %. Cette différence représente près de 21 M\$ de ressources en moins dans les bibliothèques universitaires au Québec. Pour faire face à ce manque à gagner tout en protégeant les budgets d'acquisition de ressources documentaires, les établissements n'ont eu d'autres choix que de diminuer leurs dépenses en ressources humaines. Celles-ci sont passées de 4,9 % à 3,8 % du total des dépenses de fonctionnement au cours des dernières années. Conséquemment, le nombre d'étudiants (en EETP) par employé des bibliothèques est passé de 99 en 1991-92 à 131,1 en 2007-08, soit une augmentation de 32 %. Le manque de ressources est d'autant plus criant qu'il survient dans un contexte où les bibliothèques universitaires ont de nombreux défis à relever : informatisation accrue des opérations, complexité grandissante des tâches à accomplir qui nécessite un personnel plus spécialisé et attentes plus élevées de la clientèle quant à des espaces plus conviviaux et favorisant les travaux en équipe.

Bien sûr, il ne s'agit là que d'exemples, mais qui témoignent concrètement des conséquences insidieuses que peut avoir le sous-financement de nos universités sur la qualité de la formation. En effet, contrairement à d'autres domaines comme celui de la santé par exemple, le sous-financement du système universitaire n'entraîne pas de listes d'attente et on ne voit pas non plus de civières dans les corridors menant aux salles de cours. Les conséquences néfastes sont pourtant tout aussi présentes, mais plus difficiles à percevoir. Elles prennent la forme de groupes classe plus nombreux, de postes de professeurs non comblés, de recours plus fréquent aux chargés de cours, de soutien réduit à l'encadrement étudiant, de collections de bibliothèque dégarnies, d'équipements de recherche manquants ou de report de travaux d'entretien pourtant nécessaires. Il en résulte une lente dégradation de la qualité de la formation ainsi que de la compétitivité en recherche dont les conséquences ne seront

ressenties, bien souvent, qu'une fois les dommages faits.

## 1.2 La compétitivité en recherche

En 1972-73, les sommes consacrées à la recherche universitaire au Québec représentaient 46 M\$<sup>13</sup>. Aujourd'hui, c'est plus de 1,5 G\$<sup>14</sup> qui sont investis dans le développement de la connaissance, et ce, dans tous les domaines. Cela témoigne à la fois de la qualité de la recherche faite ici ainsi que du dynamisme de nos chercheurs, puisqu'une bonne partie de l'augmentation provient de sommes obtenues par les chercheurs québécois via les concours subventionnaires des organismes du gouvernement fédéral ainsi que de contrats de recherche octroyés par le secteur privé ou le secteur public. Malgré cela, le portrait de la recherche universitaire au Québec montre un visage contrasté avec, d'un côté, des réalisations impressionnantes et, de l'autre, des signes inquiétants de perte de vitesse.

### *Une contribution remarquable à l'avancement des connaissances*

Selon l'OCDE, le Canada se classe au 10<sup>e</sup> rang pour le nombre de publications scientifiques par habitant, devant le Royaume-Uni (11<sup>e</sup>), les États-Unis (15<sup>e</sup>) et la France (16<sup>e</sup>) notamment<sup>15</sup>. Qui plus est, lorsqu'on ne tient compte que du 1 % de publications scientifiques les plus citées dans le monde, le Canada se classe encore mieux et se hisse au 5<sup>e</sup> rang<sup>16</sup>.

Le Québec participe pleinement aux succès canadiens en recherche puisque ses chercheurs produisent environ le quart des publications scientifiques du Canada. Entre 1996 et 2007, 1 % de toutes les publications scientifiques mondiales ont été le fruit de travaux de recherche menés au Québec, en grande partie dans nos universités, ce qui se compare très avantageusement au poids démographique des Québécois dans le monde qui est de 0,1 %.

Les chercheurs québécois sont non seulement prolifiques, mais la qualité de leurs publications mesurée par leur impact est également très élevée. Ainsi, pour la période 1996-2007, les

#### **LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

*Selon les données les plus récentes disponibles*

##### **Production scientifique**

- Le Québec produit 29 % des publications scientifiques canadiennes.
- Il produit 1 % des publications scientifiques mondiales, alors qu'il ne représente que 0,1 % de la population.
- Ses chercheurs sont reconnus dans pratiquement tous les domaines du savoir.

##### **Financement**

- 1,5 G\$ de revenus de recherche.
- Dont 538 M\$ en financement de la recherche publique au niveau fédéral.
- Et 184 M\$ en financement de la recherche publique au niveau provincial.

##### **Rayonnement international**

- 19 % plus de citations que la moyenne des articles scientifiques au niveau international.
- Une large part des publications réalisées en collaboration avec des chercheurs de l'étranger : 43 % en SNG, 32 % en SSHAL et 44 % en sciences de la santé.

SOURCES : Pour les organismes fédéraux, voir [www.crepuq.qc.ca/educq](http://www.crepuq.qc.ca/educq). Pour les organismes provinciaux, voir : les rapports annuels de gestion disponibles sur leurs sites internet respectifs. Données 2008-2009. Pour les données sur la production scientifique, voir : L'OBSERVATOIRE S&T. Note no 21. Septembre 2008, page 1. Voir également : SCIENCE-METRIX. *Positionnement du Québec en science et technologie, portrait scientométrique et technométrique*. 7 novembre 2008, 22 pages.

<sup>13</sup> CREPUQ. *Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec. Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. 6 février 2004, page 9.

<sup>14</sup> CREPUQ, site internet EDUCQ : [www.crepuq.qc.ca/educq](http://www.crepuq.qc.ca/educq).

<sup>15</sup> OCDE. *Mesurer l'innovation : un nouveau regard*. 2010, page 98.

<sup>16</sup> OCDE. *Mesurer l'innovation : un nouveau regard*. 2010, page 99.

publications scientifiques québécoises ont reçu en moyenne 19 % plus de citations que la moyenne des articles mondiaux. Pour le secteur des SNG seulement, ce pourcentage s'élève à 18 %, tandis que pour les sciences de la santé il atteint 26 %. Seules les publications du secteur des SSHAL sont moins citées que la moyenne mondiale, mais il faut dire que plusieurs objets de recherche dans ce secteur sont étroitement liés à l'histoire, à la culture et à la langue d'ici, ce qui peut expliquer que leur rayonnement soit plus limité<sup>17</sup>.

Sur le plan du rayonnement international en recherche, les chercheurs québécois collaborent beaucoup avec des collègues de l'étranger (hors Canada). Entre 1980 et 2008, la proportion d'articles scientifiques issus d'une telle collaboration n'a cessé d'augmenter. Elle a pratiquement triplé dans le secteur des sciences naturelles, biomédicales et du génie, passant de 15 % à 43 %; tandis qu'elle était multipliée par cinq dans le secteur des sciences sociales et humaines, passant de 6,5 % à 32 %<sup>18</sup>. Dans le secteur des sciences de la santé plus spécifiquement, pour la période 1985-2007, 43,7 % des publications scientifiques québécoises étaient le résultat d'une collaboration avec des chercheurs de l'étranger, ce qui place le Québec devant l'Ontario (avec 42 %) et nettement au-dessus de la moyenne mondiale (à 18,9 %)<sup>19</sup>.

### *Des indices inquiétants montrant un effritement de notre position*

Ce portrait favorable est cependant nuancé par les données les plus récentes. Celles-ci comportent en effet plusieurs indices qui laissent entrevoir un effritement de notre position relative au sein de l'ensemble canadien. Alors que le Québec a vu sa part des publications scientifiques canadiennes en sciences naturelles, biomédicales et génie augmenter de 5 points de pourcentage, (passant de 20 à 25 %) entre 1980 et 1997, sa part diminue de façon continue depuis et semble se stabiliser autour de 23,5 % depuis 2003<sup>20</sup>.

« La prospérité future passe inévitablement par les universités. Par la diffusion et la création des connaissances, les universités jouent un rôle essentiel dans l'augmentation de la productivité. »

Études économiques Desjardins, 19 novembre 2008. [www.desjardins.com/economie](http://www.desjardins.com/economie)

De même, si les données pour l'année 2007 montrent que le nombre de publications du Québec en SNG demeure au-dessus de la moyenne canadienne (avec 127 publications par 100 000 habitants comparativement à 124), nous accusons toutefois un retard important dans ce domaine par rapport à l'Ontario (qui compte 145 publications par 100 000 habitants), la Colombie-Britannique (148), la Saskatchewan (157) et l'Alberta (158)<sup>21</sup>. Une tendance similaire peut être observée en sciences sociales et humaines où la proportion de publications québécoises a cessé d'augmenter depuis 1996 et semble se stabiliser autour de 20 % depuis 2003<sup>22</sup>. Des constats analogues peuvent être faits quand on regarde la part des publications québécoises dans l'ensemble des publications mondiales, que ce soit en sciences naturelles, biomédicales et génie ou en sciences sociales et humaines<sup>23</sup>.

<sup>17</sup> SCIENCE-METRIX. *Positionnement du Québec en science et en technologie, portrait scientométrique et technométrique*. 7 novembre 2008. Rapport présenté au Conseil de la science et de la technologie, page 2.

<sup>18</sup> GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec : les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 88.

<sup>19</sup> Données produites par l'OST et Science-Metrix pour le compte du FRSQ. Année de référence : 2007 Données non publiées.

<sup>20</sup> GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec : les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 86, Fig. 8.

<sup>21</sup> Site internet de l'ISQ: <http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/publications/index.htm>.

<sup>22</sup> GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec : les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 86, Fig. 8.

<sup>23</sup> GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec : les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 86, Fig. 9.

Placée dans une perspective historique portant sur les trente dernières années, l'évolution des données relatives aux publications scientifiques montre ainsi un affaiblissement relatif de la productivité des chercheurs québécois : « Ce qui frappe le plus [...] c'est le fait que le milieu des années 1990 marque véritablement un tournant : la croissance régulière des indices, y compris ceux mesurant la qualité de la recherche, subit un arrêt marqué suivi d'un déclin, puis d'une remontée qui semble s'affaiblir depuis 2005-2006 »<sup>24</sup>.

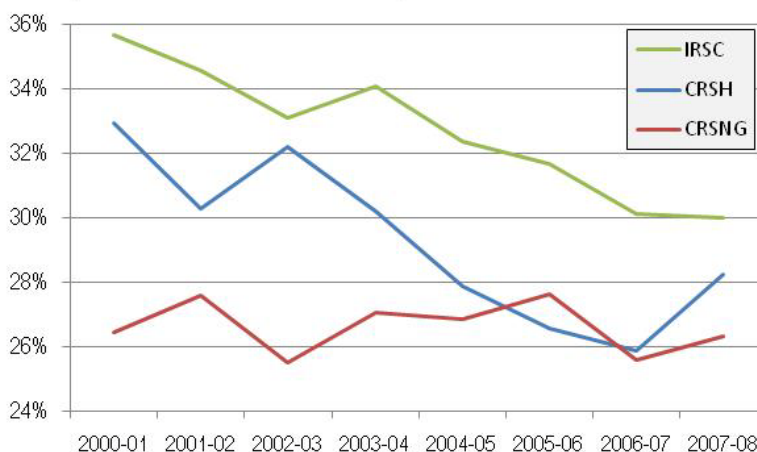
La perspective est encore plus inquiétante lorsque l'on regarde l'évolution de la part du Québec dans le financement fédéral de la recherche publique (GRAPHIQUE B). Pendant de nombreuses années, les chercheurs québécois ont obtenu une part largement supérieure à notre poids démographique dans les concours des organismes subventionnaires fédéraux. Plusieurs observateurs considèrent que l'existence des fonds québécois de recherche et les efforts déployés par ceux-ci pour soutenir la relève scientifique – notamment les jeunes chercheurs – ainsi que favoriser le regroupement des chercheurs ont été largement responsables de cette surperformance.

Les excellents résultats de nos chercheurs ont attiré l'attention des autres provinces canadiennes qui se sont elles aussi dotées d'organismes ou de programmes pour soutenir leurs chercheurs, principalement dans le domaine des sciences de la santé et dans celui des SNG. Il en a résulté une perte de compétitivité relative qui est venue s'ajouter au sous-financement chronique dont souffrent nos établissements universitaires depuis plusieurs années, comme nous le verrons plus bas.

La CREPUQ s'inquiète de la diminution observée de la part attribuée au Québec dans les revenus de recherche provenant des organismes fédéraux. Cette situation est dommageable pour la recherche universitaire et très préoccupante du point de vue du développement économique du Québec. Tant sur le plan social et culturel que sur le plan économique, l'apport de la recherche universitaire (par le biais notamment de la formation des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles) est considérable. Sur le plan du développement industriel, il n'existe pratiquement pas de secteur de notre économie qui ne repose, ne serait-ce qu'en partie, sur la recherche ou sur une main-d'œuvre hautement qualifiée. Pour certains secteurs industriels clés de notre économie, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la proximité d'un environnement de recherche stimulant constituent même des facteurs primordiaux dans le choix d'implantation des firmes.

C'est notamment le cas du secteur de la recherche en santé qui est l'un des fleurons du système de recherche et d'innovation québécois. Pourtant, uniquement au cours des deux dernières années, les médias ont largement traité du départ de deux chercheurs de renom

**GRAPHIQUE B – Évolution de la part du Québec**  
Financement fédéral de la recherche publique  
(entre 2000-01 et 2007-08)



SOURCE : ACPAU

<sup>24</sup> GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec : les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 88.

qui ont quitté le Québec pour s'établir ailleurs en Amérique du Nord. Dans les deux cas, il s'agit d'une décision basée essentiellement sur les conditions de recherche nettement plus favorables qui leur étaient proposées par leur nouvel établissement.

Le départ d'un chercheur peut sembler anecdotique, mais il faut garder à l'esprit qu'il ne quitte jamais seul. En effet, un chercheur senior se retrouve habituellement au cœur d'une équipe de recherche composée en partie de collègues plus jeunes en début de carrière ainsi que d'étudiants de maîtrise et de doctorat, de chercheurs postdoctoraux et de techniciens de laboratoire. Lorsqu'il quitte, c'est la capacité de l'ensemble de cette équipe de continuer à mener des travaux d'avant-garde, de publier des résultats marquants et d'obtenir ainsi le renouvellement de son financement qui est remise en question. Sans compter qu'il n'est pas rare que, lors de son départ, un chercheur de renom entraîne dans son sillage une partie de ses collaborateurs les plus prometteurs<sup>25</sup>.

« Le système québécois de la recherche [...] repose avant tout pour sa reproduction, comme pour son développement, sur les universités. C'est là que l'essentiel de la recherche fondamentale est réalisée et que les futurs chercheurs sont formés, y compris ceux qui iront ensuite travailler dans le secteur industriel. »

GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec. Les chiffres ». *Découvrir*, vol. 31, 2010, page 81.

On constate également qu'il devient plus difficile d'attirer au Québec de nouveaux jeunes chercheurs prometteurs ainsi que des chercheurs déjà bien établis. Il n'est plus rare de voir des établissements du reste du Canada ou de l'étranger surenchérir auprès de candidats pressentis par nos universités, lesquelles doivent souvent abdiquer faute de moyens. Notre réseau universitaire a clairement besoin d'un réinvestissement significatif à court et moyen termes si l'on veut donner le coup de barre qui s'impose pour qu'il demeure attrayant pour les meilleurs enseignants et chercheurs.

Renforcer notre réseau universitaire est d'autant plus important que les économies fondées sur le savoir doivent évoluer vers une innovation ouverte où les interactions entre le milieu de la recherche et les milieux de la pratique sont de plus en plus importantes. S'il veut assurer son développement économique mais aussi son développement sur les plans scientifique, social, humain et culturel, le Québec doit se donner les moyens de consolider sa position relative en recherche dans l'ensemble canadien et sur la scène nord-américaine. Le renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), récemment annoncé par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, est un premier pas dans cette direction, mais des efforts supplémentaires seront requis pour renforcer la structure de financement des universités, leur permettant ainsi de jouer pleinement le rôle attendu d'elles dans le système de la recherche dont elles forment la base.

<sup>25</sup> À titre d'illustration, lors du départ du Dr Rafik Pierre Sékaly vers les États-Unis, *Le Devoir* rapportait qu'il disposerait là-bas d'une enveloppe de 100 M\$US, alors que son équipe ne pouvait compter que sur 3 M\$ par année au CHUM. De plus, *Le Devoir* soulignait que le Dr Sékaly emmenait avec lui 25 chercheurs de son équipe. CASTONGUAY, Alec. « Recherche sur le sida - Le départ du Dr Sékaly n'émeut guère le ministre Clement », dans *Le Devoir*, 6 mai 2009.

## 2. LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

### 2.1 Le problème du sous-financement chronique

Au Québec, les droits de scolarité ne représentent qu'une faible proportion du coût de la formation universitaire<sup>26</sup>. Cela découle des décisions prises dans le passé et qui cherchaient à favoriser la fréquentation universitaire et à augmenter considérablement notre taux de scolarisation dans une perspective de démocratisation. Si le Québec a effectivement accompli d'importants progrès en termes de fréquentation et de diplomation, les faibles droits de scolarité ne nous ont toutefois pas permis de rejoindre la moyenne canadienne en ce qui concerne le taux de scolarisation universitaire et encore moins de dépasser l'Ontario où les droits de scolarité sont pourtant nettement plus élevés. De surcroît, les classes les moins favorisées de la société continuent d'être sous-représentées dans la population étudiante, que ce soit au Québec ou ailleurs, ce qui montre bien les limites d'une approche reposant uniquement sur le montant des droits de scolarité.

Au cours des dernières années, l'État québécois a consenti des efforts importants pour soutenir son réseau universitaire. Malgré ces efforts, le Québec accuse toujours un retard considérable par rapport aux autres provinces canadiennes en ce qui a trait aux revenus de fonctionnement de ses établissements universitaires. Pour établir de façon adéquate l'écart de financement entre les universités québécoises et celui des autres provinces canadiennes il faut procéder à une pondération des clientèles étudiantes en fonction des cycles d'études et des disciplines. La pondération permet de tenir compte des différences qui existent entre la structure du système d'enseignement supérieur québécois et celui des autres provinces canadiennes. Ces différences se reflètent notamment dans le fait que le Québec compte proportionnellement plus d'effectifs étudiants dans les cycles d'études avancés ainsi que dans les disciplines où les coûts de formation sont plus élevés.

Le Québec ayant les droits de scolarité les moins élevés au Canada (GRAPHIQUE D), on pourrait s'attendre à ce que ses établissements universitaires bénéficient, en contrepartie, des subventions provinciales de fonctionnement les plus élevées au pays. Ce n'est pas le cas. Le Québec se situe maintenant au septième rang au Canada avec une subvention de fonctionnement équivalente à 7 085 \$ par EETP pondéré. Il se retrouve ainsi légèrement au dessus de la moyenne canadienne sans le Québec (à 6 814 \$), mais loin derrière Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba, et talonné de près par le Nouveau-Brunswick (GRAPHIQUE C).

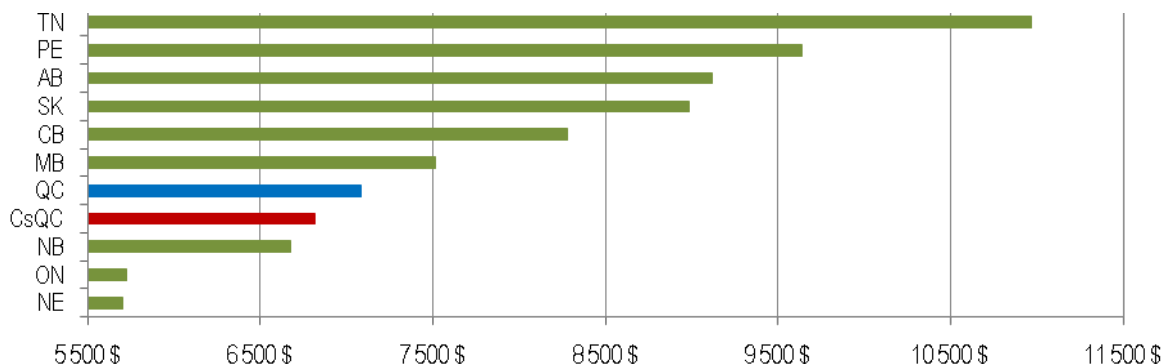
Le résultat final est que le Québec glisse sans surprise au dernier rang des provinces canadiennes lorsqu'on conjugue les subventions de fonctionnement ainsi que les droits de scolarité et les autres frais payés par les étudiants. Alors que la moyenne des revenus de fonctionnement<sup>27</sup> dans les autres provinces canadiennes se situait en 2007-08 à 11 414 \$ par EETP pondéré, les universités québécoises ne recevaient que 9 158 \$. Le manque à gagner qui en résulte est considérable et représentait un écart de financement de 20 % en 2007-08 par rapport au reste du Canada. Dans le cas de certaines provinces qui ont décidé d'investir massivement dans leur réseau universitaire comme l'Alberta, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, l'écart annuel est encore

<sup>26</sup> Pour 2007-2008, les droits de scolarité et les autres frais payés par les étudiants représentaient 20,7 % des revenus de fonctionnement des universités québécoises. Pour les universités des autres provinces canadiennes, cette proportion était de 38,0 %.

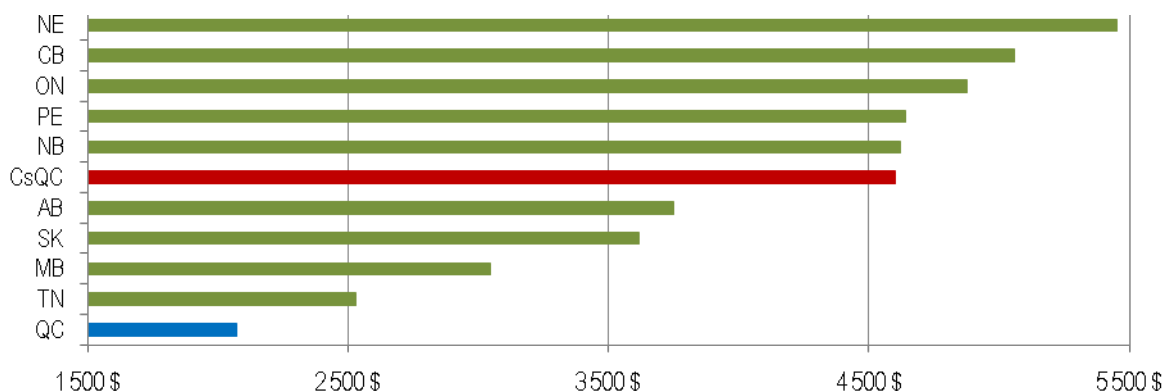
<sup>27</sup> On entend par revenus de fonctionnement les subventions provinciales de fonctionnement ainsi que les droits de scolarité et les autres frais payés par les étudiants, dont les frais institutionnels obligatoires.

plus grand et se situait entre 27 % et 36 % pour l'année 2007-08. Cette situation existe depuis de nombreuses années et tire son origine d'un problème structurel dans le soutien financier apporté à nos établissements universitaires (GRAPHIQUE E).

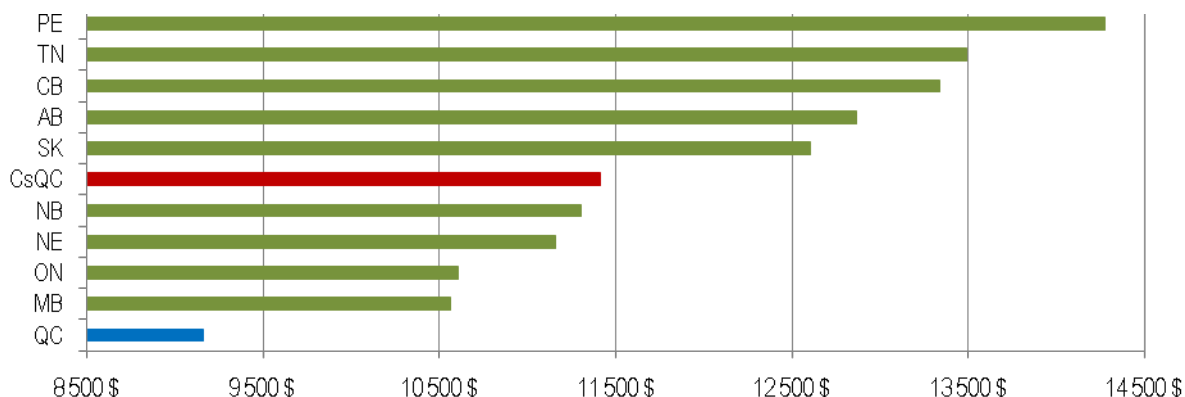
**GRAPHIQUE C – Subventions de fonctionnement / EETP pondéré (2007-08)**



**GRAPHIQUE D – Droits de scolarité et autres frais / EETP pondéré (2007-08)**



**GRAPHIQUE E – Revenus de fonctionnement / EETP pondéré (2007-08)**



SOURCE : Données de la CREPUQ 2007-2008. EETP pondérés. L'appellation « CsQC » signifie la moyenne canadienne sans le Québec.

Chaque année, le réseau universitaire québécois souffre ainsi d'un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de dollars. L'ampleur du manque à gagner total est en fait

encore plus importante si l'on tient compte des revenus d'autres sources (notamment la philanthropie) qui représentent un manque à gagner additionnel de 93,5 M\$ pour les universités québécoises en comparaison de leurs vis-à-vis hors-Québec. Pour avoir un portrait exhaustif, il faut donc tenir compte à la fois des subventions, des droits de scolarité et autres frais payés par les étudiants ainsi que des revenus d'autres sources.

Les travaux menés à cet égard en 2002 par la CREPUQ et le MELS avaient évalué l'écart de financement à 375 M\$ (pour l'année 2002-03)<sup>28</sup> entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Une étude récente de la CREPUQ<sup>29</sup> dont les modalités et les résultats ont été validés par le CIRANO a permis de mettre à jour l'évaluation du niveau de sous-financement des universités québécoises. Elle montre que la situation est loin de s'améliorer et que l'écart de financement entre les universités québécoises et leurs vis-à-vis hors-Québec s'est amplifié. Comme le montre le TABLEAU D, il se situe maintenant à près de 800 M\$ pour l'année 2007-08. De ce montant, environ 22 % (176 M\$) représente l'écart entre les mesures d'aide financière aux étudiants dispensées directement par les établissements universitaires, ce qui résulte en un sous-financement de 620 M\$, net de l'aide financière.

**TABLEAU D – Répartition de l'écart de revenus selon la source, en M\$**

	Subventions provinciales	Droits de scolarité et autres frais	Autres sources	Total
2000-01	81,9	-481,6	-82,5	-482,2
2001-02	156,3	-517,0	-29,0	-389,7
2002-03	293,8	-625,9	-34,8	-366,9
2003-04	296,2	-697,6	-145,4	-546,8
2004-05	262,3	-757,1	-139,1	-634,0
2005-06	101,3	-775,0	-171,9	-845,6
2006-07	116,2	-799,0	-180,9	-863,7
2007-08	84,5	-788,0	-93,5	-797,1

SOURCE : CREPUQ. Suivi du financement des universités québécoises comparé à celui des universités des autres provinces canadiennes, de 2000-01 à 2007-08. Août 2010, page 7.

La mise à jour permet également de constater que l'effort de financement plus important du gouvernement du Québec, en comparaison avec celui des autres provinces canadiennes, ne suffit pas pour compenser le manque à gagner provenant, d'une part, des droits de scolarité et autres frais perçus auprès des étudiants et, d'autre part, des revenus d'autres sources (notamment la philanthropie). Par ailleurs, elle permet aussi de constater que l'écart de revenus imputable aux droits de scolarité moindres au Québec correspond en grande partie au manque à gagner total.

Au-delà des déficits d'opération, l'impact véritable du sous-financement chronique est encore plus insidieux, car il prend également la forme d'investissements reportés ou de projets de développement compromis dont l'effet cumulatif est de rogner petit à petit sur la qualité de la formation offerte aux étudiants, de brider la capacité de nos chercheurs de demeurer à l'avant-garde de l'innovation et de réduire les services que les universités peuvent offrir à la collectivité. Il en résulte une perte constante de compétitivité pour notre réseau universitaire et la crainte est maintenant bien réelle de voir le Québec décrocher imperceptiblement du train universitaire canadien.

<sup>28</sup> CREPUQ. *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, de 1999-2000 à 2002-2003*. Novembre 2002.

<sup>29</sup> CREPUQ. *Financement des universités québécoises comparé à celui des autres provinces canadiennes de 2000-2001 à 2007-2008*. Septembre 2010.

## 2.2 Deux principes : contribution de chacun des bénéficiaires et parité avec les autres provinces canadiennes

S'il est de la responsabilité des chefs d'établissement d'interpeller le gouvernement et, à travers celui-ci, la société dans son ensemble, au sujet de la nécessité de redresser le financement de notre réseau universitaire, il ne leur revient toutefois pas de déterminer comment ce réinvestissement devrait se faire. Le financement des universités est clairement un enjeu collectif qui doit faire l'objet d'un débat de société. En définitive, il appartient au gouvernement de faire les arbitrages nécessaires entre des priorités sociétales concurrentes et de déterminer dans quelle mesure la hausse des droits de scolarité qu'il a annoncée, une augmentation éventuelle des subventions de fonctionnement, un accroissement possible de la contribution du secteur privé ou une combinaison de ces divers moyens peuvent corriger le problème du sous-financement de nos universités.

Toutefois, compte tenu de la décision annoncée par le gouvernement et dans le but de contribuer à la réflexion commune, les chefs d'établissement universitaire ont identifié deux principes qui devraient, à leur avis, guider le gouvernement dans le choix des moyens à mettre en œuvre afin de corriger le problème du sous-financement de notre réseau universitaire:

- Premier principe: Une contribution de chacun des bénéficiaires de la formation universitaire.
- Deuxième principe : L'atteinte de la parité de financement avec les autres provinces canadiennes.

*Premier principe : une contribution de chacun des bénéficiaires de la formation universitaire*

La présence d'un réseau universitaire dynamique et performant bénéficie à l'ensemble de la société. Même les personnes qui ne poursuivront jamais d'études universitaires tirent profit des connaissances et des compétences des diplômés universitaires : ils sont traités par des médecins et d'autres professionnels de la santé formés dans les universités, leurs enfants sont éduqués par des enseignants formés à l'université, ils vivent dans des villes dont les infrastructures ont été conçues par des urbanistes, ingénieurs et des architectes, etc. Que ce soit dans le secteur privé, le secteur public ou le secteur communautaire, il n'y a guère de domaines d'activités où la présence des diplômés universitaires ne se fait sentir. De même, il y a peu de secteurs de l'activité humaine où la recherche universitaire ne contribue à l'avancée des connaissances.

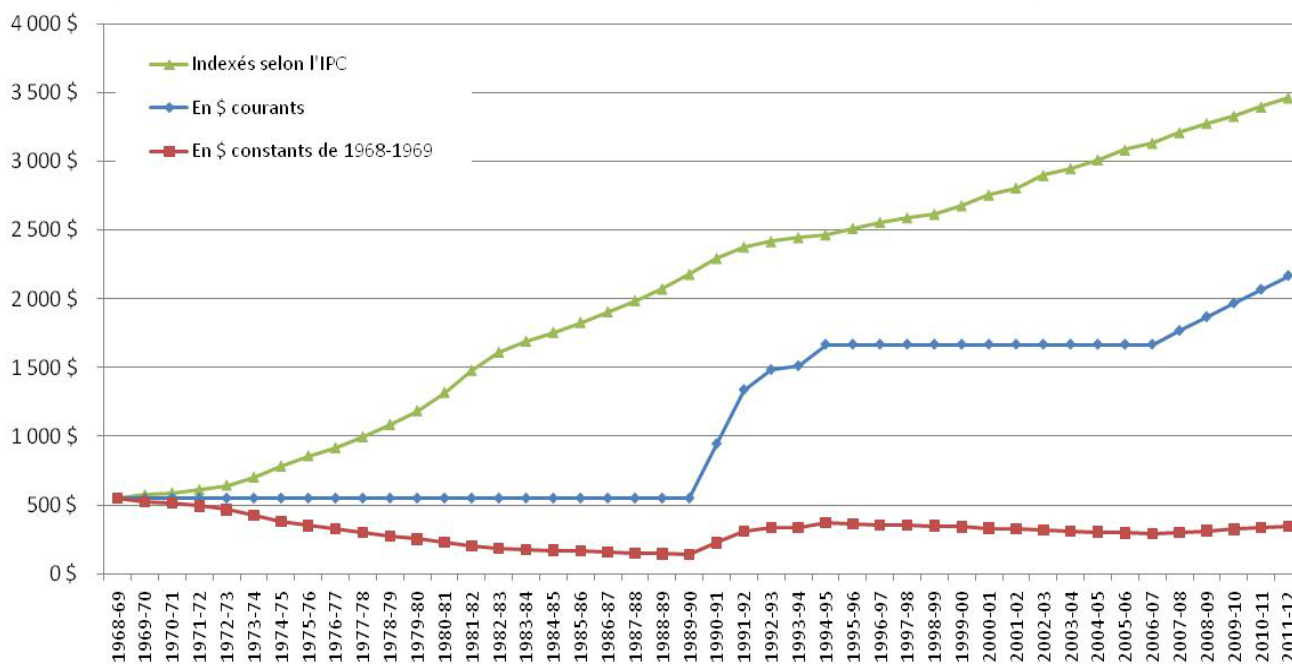
Il est donc naturel que la société (par l'entremise de subventions gouvernementales), les étudiants (par les droits de scolarité) ainsi que le secteur privé (par la voie de la philanthropie ou autrement) soient appelés à conjuguer leurs efforts pour soutenir le réseau universitaire. Les modalités et l'ampleur de la contribution de chacun doivent cependant être ajustées afin de tenir compte à la fois des bénéfices directs qu'ils en retirent et des contributions qu'ils font déjà, sous une forme ou sous une autre. C'est notamment le cas des entreprises qui contribuent de diverses façons à la réalisation de la mission universitaire, entre autres par l'accueil de stagiaires en entreprises, par le financement de projets de recherche ou par des dons aux fondations universitaires. C'est aussi le cas du gouvernement qui verse des subventions de fonctionnement aux universités mais aussi des subventions pour les équipements et les immobilisations, en plus de soutenir directement la recherche universitaire à travers les organismes subventionnaires qu'il finance.

Pour leur part, les étudiants contribuent au financement par le paiement de droits de scolarité et de frais institutionnels obligatoires. Pour la CREPUQ, aucune solution au sous-financement des universités ne peut toutefois se faire sans une hausse des droits de scolarité, tel que le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en annonçant dans le cadre de son plus récent Discours sur le budget qu'il procédera à une hausse des droits de scolarité à partir de l'automne 2012. Dans ce contexte, la CREPUQ est d'avis que le rétablissement des droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur réelle de 1968-69 devrait faire partie des hypothèses envisagées de façon prioritaire.

On constate en effet que le niveau des droits de scolarité est aujourd'hui inférieur en dollars constants à ce qu'il était en 1968-69. Si les droits de scolarité avaient simplement été indexés selon l'IPC au cours de cette période, ils atteindraient 3 500 \$ en 2011-12 (GRAPHIQUE F) au lieu de 2 168 \$. Une simple comparaison permettra d'illustrer à quel point cette situation apparaît incongrue : alors qu'en 1968, il aurait fallu à un étudiant 438 heures de travail rémunérées au salaire minimum de l'époque pour payer ses droits de scolarité pour une année, il ne lui en faudrait aujourd'hui que 218.

**GRAPHIQUE F – Droits de scolarité universitaires au Québec**

(En \$ constants de 1968-69 et simulation de leur indexation à l'IPC 1968-69 à 2011-12)



SOURCE : Statistique Canada, Prix à la consommation et indices de prix, catalogue 62-010.

Ce constat soulève inévitablement des questions. Comment en effet justifier une telle diminution de l'investissement personnel relatif demandé aux étudiants alors que les bénéfices privés découlant de la formation universitaire n'ont aucunement diminué? Il est reconnu que l'obtention d'un diplôme universitaire augmente l'employabilité, diminue les risques de chômage et entraîne des revenus plus élevés. De surcroît, la littérature montre également que le niveau d'études est corrélé positivement avec de meilleures habitudes de vie ainsi qu'un meilleur état de santé et a donc un effet positif sur l'espérance de vie<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> MELS. « Taux de rendement du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, no 38, décembre 2008, page 7.

Toute hausse des droits de scolarité devra cependant être accompagnée d'un engagement ferme et à long terme de la part du gouvernement à l'effet de maintenir le niveau de son financement aux universités. Minimale, ce maintien devrait inclure des indexations annuelles suffisantes pour couvrir les coûts de système réels et assurer le financement des hausses des clientèles étudiantes. De plus, et la CREPUQ insiste à ce sujet, toute hausse des droits de scolarité devra également s'accompagner de mesures d'aide financière appropriées afin de s'assurer qu'aucun étudiant qui en a le désir et la capacité ne soit empêché d'accéder à l'université pour des raisons financières. À cette fin, une partie de la hausse des droits de scolarité devrait être utilisée pour bonifier les mesures d'aide financière aux étudiants, en portant une attention particulière aux étudiants provenant de milieux socio-économiques moins avantagés, aux étudiants à temps partiel et aux étudiants issus de la classe moyenne. Finalement, la CREPUQ considère que, suite à la hausse, les droits de scolarité ne devraient pas varier d'un établissement à l'autre pour un même programme.

Dans ce contexte, une hausse d'environ 500 \$ par année sur une période de trois ans (à partir de l'année 2012-13) permettrait de ramener les droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur réelle de 1968-69, en 2014-15. De ce montant, 125 \$ (soit 25%) devraient être réinvestis dans des mesures d'aide financière aux études afin de maintenir l'accessibilité. On estime que ce rattrapage représenterait environ 300 M\$, dont 75 M\$ servirait à la bonification de l'aide financière, ce qui résulterait en un réinvestissement d'environ 225 M\$, net de l'aide financière, dans notre réseau universitaire. Une telle mesure serait équitable et permettrait, dans un premier temps et à court terme, de réduire l'écart de financement qui existe entre les établissements universitaires québécois et ceux des autres provinces canadiennes.

Pour un nombre restreint de programmes pour lesquels les coûts de formation sont nettement plus élevés et les perspectives de revenus clairement plus favorables (c'est-à-dire les programmes de premier cycle en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire et pharmacie), il incombe au gouvernement d'imposer des droits de scolarité différenciés, en gardant toutefois le souci d'assurer le maintien de l'accessibilité à ces professions pour tous les Québécois.

#### *Deuxième principe : l'atteinte de la parité de financement avec le reste du Canada*

Le rétablissement des droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur de 1968-69 constituerait un premier pas important dans la réduction du sous-financement universitaire, mais il ne permettrait pas de ramener le système universitaire québécois à parité avec le reste du Canada.

Des investissements supplémentaires seraient donc nécessaires afin de combler les 395 M\$ manquants pour combler l'écart de 620 M\$, net de l'aide financière. Pour y parvenir, le gouvernement devra déterminer s'il entend recourir à une hausse additionnelle des droits de scolarité ou s'il préfère procéder autrement. Si le gouvernement choisissait de procéder par des hausses additionnelles des droits de scolarité, la CREPUQ est d'avis que ces hausses devraient être étalées dans le temps et permettre au Québec de parvenir à la parité en 2019-20. Si le gouvernement choisissait plutôt de hausser sa contribution aux universités ou de recourir à d'autres moyens que la hausse des droits de scolarité, la CREPUQ est d'avis qu'il devrait alors viser à atteindre la parité plus rapidement.

### 3. L'accessibilité à une formation de qualité

#### 3.1 Le financement des études

Le maintien de l'accessibilité constitue pour les chefs d'établissement universitaire une priorité tout aussi importante que de s'attaquer au problème du sous-financement. Loin de s'opposer, accessibilité et financement vont de pair car si les étudiants ont besoin d'un soutien financier suffisant pour pouvoir accéder à l'université, l'université de son côté a également besoin d'un financement approprié si elle veut pouvoir leur donner accès à une formation de qualité. C'est pourquoi il est essentiel que la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement dans le Discours sur le budget 2010 se fasse dans le respect de certains principes fondamentaux, à savoir : le maintien de l'accessibilité aux études universitaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires, l'accroissement de la réussite et l'augmentation générale des taux de scolarisation.

Certains intervenants soutiennent que toute hausse des droits de scolarité entraîne nécessairement une diminution de l'accessibilité. Dans les faits, la relation entre le niveau des droits de scolarité et l'accessibilité universitaire est plus complexe et doit être nuancée. Le CSE remarquait d'ailleurs dans l'un de ses avis que : « L'accessibilité à l'université est équivalente aux États-Unis et en France, malgré l'absence de droits de scolarité dans ce dernier pays – à l'exception des grandes écoles privées »<sup>31</sup>. Au Canada<sup>32</sup>, la Nouvelle-Écosse qui a des droits de scolarité parmi les plus élevés au pays, a également des taux de fréquentation élevés<sup>33</sup>. D'ailleurs, les hausses de droits de scolarité survenues au Canada au cours des quinze dernières années ont coïncidé avec des hausses continues des clientèles étudiantes<sup>34</sup>. Le même phénomène s'est reproduit récemment alors que le réseau universitaire québécois a vu ses effectifs étudiants à temps complet continuer de croître malgré l'imposition d'une hausse de 100 \$ par année.

La littérature confirme ces observations. Une étude réalisée par Marc Frenette à l'aide de données de Statistique Canada montre que l'écart dans la fréquentation de l'université entre une cohorte de jeunes du quartile supérieur de revenu et une autre cohorte de jeunes du quartile inférieur s'explique en grande partie par des différences dans des facteurs à long terme (ex. : notes aux tests normalisés de lecture, notes scolaires obtenues à 15 ans, influence des parents, qualité de l'école secondaire, etc.)<sup>35</sup>. Dans une autre étude réalisée pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dans le cadre du projet Transitions, Diallo, Trottier et Doray vont dans le même sens : « Les résultats des études de Statistique Canada portant sur l'ensemble du Canada et sur une période plus récente

<sup>31</sup> CSE. *L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Février 2004. Page 46.

<sup>32</sup> Une étude récente publiée par Higher Education Strategy Associates montre que le Canada se situe en milieu de peloton parmi une quinzaine de pays industrialisés en termes d'accessibilité aux études universitaires. Higher Education Strategy Associates. *Global Higher Education Rankings 2010, Affordability and Accessibility in Comparative Perspective*. October 2010. 74 pages.

<sup>33</sup> BELZILE, Germain. «La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?», *Les notes économiques*, IEDM, juin 2010, page 1.

<sup>34</sup> AUCC. *La valeur d'un diplôme sur le marché du travail canadien*. Novembre 2010.

<sup>35</sup> FRENETTE, Marc. *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université?* Étude préparée pour Statistique Canada, Ottawa, 2007b. Également mentionnée dans : Robert LACROIX et Michel TRAHAN. *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, février 2007 (2007RB-01), page 16.

indiquent que les droits de scolarité n'ont pas d'effet déterminant sur l'accès aux études post-secondaires »<sup>36</sup>.

Certains groupes de la population sont malheureusement moins susceptibles d'entreprendre des études universitaires, et ce, nonobstant le niveau des droits de scolarité. C'est le cas notamment des personnes issues des classes sociales défavorisées<sup>37</sup> et des personnes dont les parents n'ont jamais entrepris d'études postsecondaires<sup>38</sup>. À ces groupes de la population qui sont confrontés à des barrières socio-culturelles dans leurs efforts pour accéder à la formation universitaire s'ajoutent d'autres groupes pour qui le défi ne consiste pas tant à accéder à l'université mais plutôt à parvenir à compléter leur formation. On pense ici tout particulièrement aux étudiants avec enfants à charge qui ont davantage tendance à interrompre leurs études<sup>39</sup> et également aux étudiants à temps partiel. Il s'agit là de populations dont les besoins spécifiques devront être pris en considération dans le contexte de la hausse des droits de scolarité, de manière à ce que les objectifs ambitieux que le Québec doit se donner en termes de taux de scolarisation puissent être atteints.

Si des mesures appropriées sont mises en place pour bonifier l'aide financière aux études, la CREPUQ demeure convaincue qu'il est possible de faire contribuer davantage les étudiants tout en continuant d'accroître la fréquentation aux études universitaires. Le plan d'action que le Québec doit se donner pour renforcer son réseau universitaire devra donc également prévoir qu'une partie de la hausse des droits de scolarité (de l'ordre de 25 %) soit utilisée pour élargir la portée et bonifier les mesures d'aide financière aux études.

Parallèlement, d'autres mesures devraient également être envisagées. Le gouvernement du Québec devrait notamment revoir la fiscalité reliée aux études universitaires afin de dégager des sommes qui pourraient être attribuées aux personnes qui en ont besoin. De surcroît, il devrait réitérer auprès du gouvernement fédéral ses demandes à l'effet de rétablir au niveau de 1994-95 les transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire.

Le secteur privé devrait également être encouragé à développer encore davantage ses activités de philanthropie avec l'université afin de combler le retard dont souffre le Québec à cet égard. La CREPUQ est d'ailleurs d'avis que le gouvernement devrait envisager la création d'une enveloppe incitative importante servant à financer un programme d'appariement des dons faits aux universités. Un programme semblable avait été mis sur pied par le gouvernement ontarien en 1997, au moment où il procédait à une hausse des droits de scolarité. En vertu de ce programme, le gouvernement ontarien avait octroyé 250 M\$ aux universités ontariennes. Une somme identique avait été récoltée par les universités sur une base institutionnelle. Au global, c'est donc un demi milliard de dollars qui a été ajouté aux fonds de dotation des universités ontariennes grâce à cette initiative.

Le gouvernement du Québec soutient déjà les fonds de dotation en octroyant une subvention de contrepartie de 25 % des sommes recueillies annuellement, jusqu'à un maximum de 1 M\$. Une augmentation significative de l'enveloppe de ce programme (qui pourrait représenter environ 100 M\$ sur trois ans en argent frais, en sus des sommes générées par la

<sup>36</sup> DIALLO, Bayero, Claude TROTTIER et Pierre DORAY. *Que savons-nous des parcours et transitions des étudiants canadiens dans les études postsecondaires?* Note I : Projet Transitions. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, décembre 2009, page 22.

<sup>37</sup> CSE. *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Avis à la ministre, mai 2008, page 25. Voir également dans FRENETTE, Marc. *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université?* Étude préparée pour Statistique Canada, Ottawa, 2007b.

<sup>38</sup> RAHMAN, SITU et JIMMO (2005) ainsi que PAGEAU et BUJOLD(2000) citées dans CSE, *des acquis et des défis*, page 25.

<sup>39</sup> MELS. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, 2007. 2009, tableau 1.14 page 14 et tableau 2.8 page 21.

hausse des droits de scolarité) permettrait aux établissements d'augmenter sensiblement leurs fonds de dotation. L'enveloppe serait répartie entre les établissements en tenant compte des EETP. Le ratio d'appariement devrait toutefois être ajusté de manière à tenir compte des réalités économiques régionales et des traditions de philanthropie observées dans chaque établissement. Cette mesure aurait pour effet d'inciter les diplômés et le secteur privé à contribuer davantage au financement des universités.

### 3.2 Le remboursement de la dette d'études

Au Canada, c'est au Québec que l'incidence de l'endettement étudiant est le plus faible et que le montant moyen de dettes d'études<sup>40</sup> après l'obtention du baccalauréat est le moins élevé. En 2009, plus de la moitié (55 %) des étudiants québécois au baccalauréat ont pu compléter leur diplôme sans aucune dette d'études. Pour les étudiants qui détenaient une dette d'études après l'obtention de leur baccalauréat, le montant moyen de cette dette était de 15 102 \$. En comparaison, 64 % des bacheliers ontariens détenaient une dette dont le montant moyen était de 25 778 \$ tandis que ceux du Nouveau-Brunswick étaient 62 % à détenir une dette d'études dont le montant moyen était de 28 904 \$<sup>41</sup>.

Le faible niveau d'endettement des étudiants québécois ne résulte pas uniquement de droits de scolarité moins élevés. Lorsque l'on considère les principaux postes de dépenses d'un étudiant universitaire, les droits de scolarité ne comptent que pour moins de 25 % selon une étude du MELS<sup>42</sup>. Au moins trois autres facteurs peuvent expliquer le faible niveau d'endettement des étudiants, le premier d'entre eux étant le coût de la vie qui est inférieur au Québec par rapport à d'autres provinces canadiennes, ce qui contribue à diminuer les dépenses liées au loyer, à la nourriture et au transport notamment. À cela s'ajoute le fait que les programmes universitaires de premier cycle sont généralement plus courts d'une année au Québec (afin de s'ajuster à la deuxième année des programmes pré-universitaires des cégeps). Finalement, les étudiants québécois bénéficient d'un programme d'aide financière qui se compare avantageusement avec les programmes disponibles ailleurs au Canada, la Fondation des bourses du millénaire n'hésitant pas à le qualifier de plus généreux au pays<sup>43</sup> en raison notamment de la forte proportion d'aide financière sous forme de bourses (qui représente, pour chaque bénéficiaire du programme, entre le tiers et la moitié des montants octroyés en aide financière).

La hausse des droits de scolarité qui entrera en vigueur à l'automne 2012 ne résultera donc pas nécessairement en un accroissement équivalent du niveau d'endettement des étudiants : cela dépendra de plusieurs autres facteurs et particulièrement des ajustements qui seront apportés aux mesures d'aide financière. Mais au-delà de la mesure objective du niveau d'endettement, il faut également tenir compte de son influence subjective.

La littérature montre en effet que des perceptions erronées quant aux coûts et aux bénéfices de la formation universitaire (ainsi qu'au niveau d'endettement qui peut en résulter) jouent un rôle dans la décision de poursuivre des études au niveau universitaire : « Un sondage fait dans l'ensemble des provinces du Canada révèle, en effet, que les familles à faible niveau de

<sup>40</sup> On entend par dettes d'études, tout montant d'argent emprunté par l'étudiant pour compléter ses études de baccalauréat, que ce soit auprès de programmes gouvernementaux, des institutions financières, de membres de la famille ou d'amis.

<sup>41</sup> LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE. *Le prix du savoir, l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. 2009. Page 208.

<sup>42</sup> MELS. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, 2007. 2009, tableaux 5.4, 5.5 et 5.6 aux pages 56 et 57.

<sup>43</sup> LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE. *Le prix du savoir, l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. 2009. Page 208.

revenus et à faible niveau d'éducation sous-estiment très fortement les revenus supplémentaires découlant d'un diplôme universitaire et surestiment tout aussi fortement les coûts de la formation universitaire. Tant et si bien que le bénéfice net d'une telle formation leur apparaît nettement moins élevé que ce que la réalité nous montre. [...] Il en sera de même pour le niveau d'endettement et de risque qu'un jeune et sa famille accepteront pour financer des études post-secondaires »<sup>44</sup>.

La CREPUQ est sensible au risque que la perception d'un endettement accru puisse décourager de jeunes Québécois d'entreprendre des études universitaires. Elle est également consciente du fardeau réel que l'endettement étudiant peut représenter pour de jeunes diplômés, au moment où ils entreprennent leur carrière et sont en âge de vouloir fonder une famille. C'est pourquoi la CREPUQ est d'avis qu'en plus de chercher à mieux

« The single-best financial decision you can make is to pursue a post-secondary degree. If an individual doesn't go off to post-secondary education, not only are they committing themselves to a lower standard of living for the rest of their lives, they are probably doing the same thing for any children they have. »

Craig Alexander, chief economist, TD Bank Financial Group Cité dans : MARR, Gary. « Many student loans are shunned out of ignorance », *Financial Post*, 14 août, 2010.

soutenir les étudiants durant leurs études, on devrait également s'efforcer d'atténuer les impacts négatifs découlant de l'endettement étudiant, qu'ils soient réels ou perçus.

Déjà le programme de prêts et bourses prévoit certaines mesures visant à aider les étudiants à rembourser leurs dettes d'études, notamment un délai de grâce avant de débiter les remboursements, une remise de dette de 15 % pour ceux qui complètent leur diplôme dans les délais impartis et un programme de suspension des remboursements en cas de difficultés financières. Ces différentes mesures pourraient faire l'objet d'une bonification. À cet égard, la province voisine du Nouveau-Brunswick vient d'annoncer la mise en place d'une mesure visant à la fois à diminuer le niveau d'endettement et à accélérer l'obtention du diplôme. La *Prestation du Nouveau-Brunswick pour l'achèvement des études dans le délai prévu* vise particulièrement les étudiants qui ont accumulé une dette d'études de plus de 26 000 \$. S'ils ont obtenu leur diplôme dans les délais prévus, ils bénéficieront d'un remboursement de 100 % du montant de leur dette d'études excédant 26 000 \$. Cette mesure vient s'ajouter à une autre déjà en vigueur en vertu de laquelle le gouvernement du Nouveau-Brunswick permet aux diplômés universitaires de déduire 4 000 \$ par année sur leurs montants d'impôt personnel à payer pour le remboursement de leur dette d'études (jusqu'à concurrence de 20 000 \$). Cette mesure vise à la fois à retenir les diplômés dans la province mais également à en attirer de l'extérieur.

La CREPUQ est également d'avis qu'il faut aller plus loin pour faciliter le remboursement par les étudiants de leurs dettes d'études, en examinant la possibilité de mettre en place un mécanisme de remboursement des dettes d'études en fonction du revenu. Ce genre de système existe notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Suède et au Royaume-Uni. Son principal avantage est de procurer aux emprunteurs l'assurance que les paiements qu'ils devront faire pour rembourser leurs dettes d'études tiendront compte de leur capacité de payer et que, le cas échéant, ils pourront s'ajuster rapidement à toute variation de revenus. L'Ontario vient d'ailleurs tout juste d'annoncer des modifications importantes qui seront apportées à son programme d'aide financière et qui vont dans le sens d'un remboursement

<sup>44</sup> LACROIX, Robert et Michel TRAHAN. *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, février 2007 (2007RB-01), page 15. Voir également CÔTÉ, James et Rod SKINKLE. *Les perceptions concernant les coûts et les avantages d'une formation postsecondaire sont-elles importantes? Rapport sommatif du programme de recherche intitulé Évaluation des mesures d'évaluation des perceptions du rendement de l'investissement dans les études postsecondaires*, pour la FCBEM, 2008.

proportionnel au revenu. Après une période de grâce de six mois suivant la diplomation, les remboursements du prêt étudiant seront ajustés au revenu de l'étudiant (jusqu'à un maximum de 20 % des revenus familiaux totaux). Si l'étudiant ne peut rembourser son prêt à un moment ou à un autre durant les cinq premières années, le gouvernement ontarien prendra alors charge des intérêts. Après quinze ans, l'étudiant sera libéré de son prêt si celui-ci n'a pas été complètement remboursé.

En 2000, un groupe de travail sous la présidence de Claude Montmarquette avait déjà recommandé que l'instauration d'un système subventionné de remboursement proportionnel au revenu soit prise en considération par le gouvernement du Québec<sup>45</sup>. Après avoir discuté des différents paramètres potentiels pour ce système, le groupe de travail avait conclu que la mise en place d'un tel système pourrait s'avérer une avenue intéressante dans la mesure où il demeurerait optionnel et offrirait un taux d'intérêt inférieur au marché<sup>46,47</sup>. Pour le Québec, un tel mécanisme constituerait de surcroît un argument supplémentaire dans ses efforts pour retenir ses diplômés, dans la mesure où il ne serait accessible qu'aux diplômés qui demeurent au Québec pour y entreprendre leur carrière. La mise en place d'un tel mécanisme nécessiterait évidemment une réflexion approfondie quant à ses modalités (notamment en ce qui a trait au taux applicable, aux revenus à considérer, à la durée de remboursement et à la prise en charge des défauts de paiement). La CREPUQ est d'avis que, compte tenu de ses nombreux avantages potentiels, la mise sur pied d'un mécanisme de remboursement des prêts étudiants en fonction du revenu devrait être envisagée sérieusement.

---

<sup>45</sup> *Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses*. Rapport du Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études. Septembre 2000, pages 27 à 32.

<sup>46</sup> *Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses*. Rapport du Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études. Septembre 2000, pages 27 à 32.

<sup>47</sup> Dans une étude récente, Montmarquette affirmait qu'il serait possible d'établir un RPR au Québec à partir du programme actuel de prêts et bourses, voir : MONTMARQUETTE, Claude. *Le remboursement proportionnel au revenu (RPR) : un système pour les prêts d'étude alliant efficacité et accessibilité*. CIRANO, avril 2006.

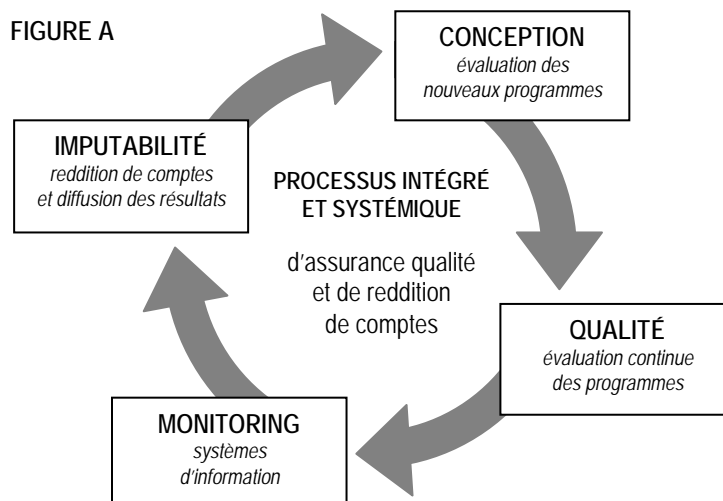
## 4. L'assurance-qualité et la reddition de comptes

### 4.1 La mesure de la performance

Les universités québécoises ont toujours été soucieuses d'offrir une formation de qualité et de rendre compte de leur performance et de la judicieuse utilisation qu'elles font des ressources qui leur sont confiées. Travaillant de concert, elles ont développé au fil du temps un véritable processus intégré et systémique d'assurance qualité et de reddition de comptes (FIGURE A). Les mécanismes qu'elles ont mis en place individuellement et collectivement dans le cadre de la CREPUQ, répondent parfaitement aux orientations définies par l'UNESCO<sup>48</sup> et qui ont aujourd'hui valeur d'exemple. La CREPUQ reçoit d'ailleurs régulièrement des délégations de l'étranger<sup>49</sup> désireuses de prendre connaissance de nos politiques d'assurance qualité et de nos processus d'évaluation de programmes.

#### *Un processus intégré et systémique*

Au niveau de la **conception de leurs programmes**, les universités québécoises ont créé un mécanisme indépendant d'évaluation des projets de programmes. Tout projet de nouveau programme conduisant à un grade de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat fait l'objet de consultations auprès du milieu, est sujet à une expertise externe et doit obtenir l'approbation des instances institutionnelles. Il est ensuite soumis à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ qui fait appel à trois experts indépendants, dont un provenant de l'extérieur du Québec. La CEP s'assure ainsi du maintien des normes les plus élevées en matière de qualité de la formation au sein du réseau universitaire québécois.



Dans une perspective **d'assurance qualité** continue, chaque établissement procède également sur une base régulière à l'évaluation de ses programmes existants, selon un processus qui fait généralement appel à des experts externes. Dans les cas où les diplômes donnent accès à un permis d'exercice délivré par un ordre professionnel, les établissements doivent également répondre à des critères d'agrément, définis par des organismes québécois, pan-canadiens ou internationaux. De surcroît, les pratiques d'évaluation des programmes sont assujetties à une vérification externe par une tierce partie indépendante de l'établissement, en étant soumises à l'appréciation de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) de la CREPUQ.

<sup>48</sup> Dans une déclaration adoptée en 1997, l'UNESCO se disait d'avis que : « les établissements d'enseignement supérieur devraient, individuellement ou collectivement, concevoir et mettre en œuvre des systèmes appropriés de reddition de comptes, comportant notamment des mécanismes de garantie de la qualité, en vue de réaliser les objectifs sans porter atteinte à l'autonomie des établissements et aux libertés académiques ». UNESCO. *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*. Paragraphe 24. 11 novembre 1997.

<sup>49</sup> Au cours des dernières années, la CREPUQ a accueilli des délégations provenant, entre autres, de la Belgique, du Brésil, de l'Inde et de la Russie. À l'invitation de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), elle a également participé à de nombreux séminaires internationaux sur la gouvernance.

Les établissements ont par ailleurs mené, entre 1995 et 2006, une vaste entreprise d'examen de la pertinence et de la complémentarité des programmes offerts dans le cadre des travaux de la Commission des universités sur les programmes et de son Comité de suivi. En plus des programmes et des processus d'évaluation des établissements qui sont soumis au jugement d'organismes externes, les professeurs eux-mêmes, sur une base individuelle, sont sujet à plusieurs mesures d'évaluation de la qualité et de la performance. Outre l'évaluation de la qualité de leur enseignement, les professeurs doivent soumettre leurs travaux de recherche à différents processus d'évaluation par les pairs (en vue de l'obtention d'octrois de recherche, de la publication d'articles, etc.). Les fonds de recherche québécois et les conseils de recherche fédéraux, qui contribuent tous au financement de la recherche universitaire québécoise, prévoient en plus des mécanismes de reddition de comptes auxquels les chercheurs universitaires sont assujettis.

Les établissements participent également au **monitoring du système universitaire** en recueillant annuellement un grand nombre de données. Une fois validées, ces données alimentent des systèmes d'information détaillés, gérés conjointement par la CREPUQ et le MELS, et qui portent sur toutes les facettes de l'activité universitaire : admissions, inscriptions, finances, recherche, ressources humaines, lieux d'enseignement et enquêtes de relance auprès des diplômés. La CREPUQ diffuse également toute une série de données statistiques et de documents d'information qui tracent un portrait de notre système universitaire en ce qui a trait notamment : aux effectifs étudiants, à la persévérance, à l'obtention du diplôme, à la vie étudiante, au coût des études, aux bibliothèques, au corps professoral, aux subventions et chaires de recherche, à l'utilisation des ressources, à la mission et aux plans stratégiques des établissements.

Finalement, les établissements universitaires sont imputables et se soumettent à une **reddition de comptes** exhaustive en ce qui a trait à leurs réalisations et à leur performance. Conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, chaque établissement doit déposer annuellement au MELS (et selon ses paramètres) des états financiers détaillés, des états de traitement pour certains de ses personnels et des rapports sur sa performance et ses perspectives de développement (qui incluent notamment une centaine d'indicateurs portant sur les clientèles étudiantes, la recherche, la persévérance, la diplomation, les revenus et les dépenses). Toutes ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale et les chefs d'établissement viennent en rendre compte devant la Commission de la culture et de l'éducation tous les trois ans, comme ce fut le cas récemment. Les établissements transmettent aussi sur une base régulière de nombreuses données financières et autres, d'abord à leurs instances afin de soutenir leur processus décisionnel, mais aussi au MELS afin de répondre à des demandes spécifiques. Les sites internet des établissements rendent aussi accessibles au grand public de nombreux documents d'information portant sur les réalisations des chercheurs et des étudiants ainsi que des données sur la performance institutionnelle, notamment en recherche. Pour finir, la CREPUQ publie régulièrement des études, des analyses ou des données sur le système d'enseignement supérieur et de recherche, qui permettent à tous les intervenants de suivre l'évolution de notre réseau universitaire.

#### *La reddition de comptes comme instrument d'amélioration continue*

Comme on peut le constater, les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de la formation et le nombre de données disponibles pour suivre l'évolution du réseau universitaire et mesurer ses résultats sont impressionnants. Le véritable défi en matière d'assurance-qualité et de reddition de comptes n'est pas de superposer des couches supplémentaires de données ou de rajouter de nouveaux intervenants, mais plutôt de faire parler la masse

d'informations disponibles et de bonifier les processus et les pratiques déjà en place. Pour les établissements universitaires, l'assurance-qualité et la reddition de comptes doivent être conçues d'un point de vue stratégique, de manière à ce qu'elles contribuent pleinement à améliorer la qualité de la formation et la compétitivité en recherche, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

En ce qui a trait plus particulièrement à la reddition de comptes, celle-ci doit répondre aux critères suivants :

- Elle doit s'insérer dans le cadre des mécanismes de collecte de données et de reddition de comptes existants et éviter à tout prix de devenir un exercice de type purement bureaucratique dont les coûts administratifs seraient élevés alors que l'utilité serait faible.
- Elle doit rejeter toute approche tendant à l'uniformisation en tenant compte de la réalité de chaque établissement, et ainsi permettre d'apprécier l'atteinte de sa mission et la réalisation de ses orientations stratégiques propres.
- Elle doit utiliser un nombre limité d'indicateurs quantitatifs représentatifs des différentes facettes de l'activité universitaire et s'assurer que les résultats, mis en contexte de façon appropriée, permettent d'éclairer le lecteur sur la réalité complexe d'une université.
- Elle doit se concentrer sur l'atteinte des résultats et la mesure de la performance et non pas sur le choix des moyens d'action ou les processus mis en œuvre par les établissements, dans le cadre de leur autonomie<sup>50</sup>.
- Elle doit enfin être accompagnée d'un engagement à long terme de la part des autorités gouvernementales à fournir aux établissements universitaires un financement adéquat pour faire face à leurs responsabilités et qui soit concurrentiel par rapport à l'environnement dans lequel ils évoluent.

## 4.2 Le partage des responsabilités

Les plus récentes interventions du gouvernement tendent malheureusement à nous éloigner d'une reddition de comptes de nature stratégique. Le projet de loi n° 38 par exemple, entend ajouter une toute nouvelle série d'indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs que les établissements

« The public authorities need to find ways of steering the universities through performance and information measures, without resorting to excessively burdensome and potentially misplaced reporting measures, or too short-term funding. The commitment to long-term stable university funding is crucial for institutional autonomy. »

EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION. University Autonomy in Europe, exploratory study by Thomas Estermann and Terhi Nokkala. Brussels, 2009, page 42.

<sup>50</sup> C'est précisément l'approche recommandée dans une étude commandée par la Banque mondiale : «...l'obligation de rendre compte ne doit pas porter sur la manière dont fonctionnent les établissements, mais plutôt sur les résultats qu'ils obtiennent concrètement. Pour reprendre la distinction proposée par Stein (2005), la reddition de comptes formelle (quant aux processus), qui concerne essentiellement les règles et procédures, est moins utile que la reddition de comptes matérielle (quant aux résultats) qui est pour sa part concentrée sur l'essence de la recherche, de l'enseignement et de l'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur. S'il est éventuellement plus facile de contrôler la première forme de responsabilité, il est indiscutablement plus utile de se concentrer sur la deuxième, en dépit de sa complexité». SALMI, Jamil. 2009. *Les universités face aux exigences accrues de transparence et de responsabilité : Une évolution bénéfique ou dangereuse?* Document de travail, série numérotée. Numéro 16. La Banque mondiale. Page 26.

devront soumettre annuellement à leur conseil d'administration et transmettre au ministre. En plus, il cristallise pour longtemps la vision actuelle de la bonne gouvernance universitaire et viendra ainsi contraindre les établissements dans leur évolution. Pour sa part, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette vient s'immiscer dans la gestion interne des établissements en déterminant les compressions budgétaires qui doivent être apportées à certains postes de dépenses spécifiques. De surcroît, elle ne tient aucunement compte de la réalité propre à chaque établissement, notamment en ce qui a trait aux besoins de renouvellement du personnel.

### *Remise en cause de l'autonomie universitaire*

Ces projets de loi ont pour point commun de restreindre la capacité d'agir des établissements universitaires en soumettant leurs activités à des contrôles centrés sur les moyens plutôt que sur les résultats. Déjà en 2008, le CSE se montrait préoccupé par le fait que « le pilotage de l'État à l'égard des universités est plus directif que par le passé, notamment par la promulgation de diverses politiques<sup>51</sup> ». L'année dernière, il réitérait ses préoccupations dans un nouvel avis : « Or, on observe à l'heure actuelle une certaine contamination de l'enseignement supérieur par le modèle de l'enseignement obligatoire : l'État québécois tend à se comporter à l'égard de l'enseignement supérieur de la même manière qu'il agit au primaire et au secondaire, en s'ingérant dans la gestion des établissements<sup>52</sup> ».

Au moment où d'autres sociétés<sup>53</sup>, notamment en Europe, tentent avec beaucoup de difficulté de faire évoluer leur propre système dans le sens de l'autonomie et de la décentralisation, on amorce ici un mouvement inverse, alors que rien ne démontre que cette approche soit de nature à favoriser la qualité et la pertinence de l'enseignement et de la recherche universitaires, l'accessibilité aux études supérieures, ni même une plus saine gestion des fonds publics.

Pour la CREPUQ, cette remise en question fondamentale de l'autonomie universitaire est contraire à une bonne gouvernance du réseau universitaire. Poursuivre dans cette voie ne peut que nuire au développement de nos établissements universitaires qui sont déjà confrontés à des contraintes budgétaires majeures et doivent en plus faire face à une concurrence féroce, deux facteurs qui devraient plutôt plaider en faveur d'une plus grande souplesse dans la gestion. L'autonomie universitaire est non seulement garante de l'indépendance de pensée et de la liberté de parole qui sont des conditions essentielles à la réalisation de la mission universitaire, mais elle est également un facteur d'innovation et

<sup>51</sup> CSE. *Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation*. Août 2009. Page 20.

<sup>52</sup> CSE. *Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation*. Août 2009. Page 15.

<sup>53</sup> Cette réaffirmation de l'importance de l'autonomie universitaire est l'un des courants de pensée fondamentaux qui irriguent la réflexion sur le devenir de l'institution universitaire à travers le monde. Au niveau de l'OCDE : « la plupart des pays de l'OCDE convergent de plus en plus vers une vision partagée de la politique de l'enseignement supérieur, orientée vers un cadre de politique publique dans lequel on observe une diminution du contrôle direct de l'État, un accroissement de l'autonomie institutionnelle et un renforcement des mécanismes de reddition de comptes » (Paulo SANTIAGO, Karine TREMBLAY, Ester BASRI et Elena ARNAL. 2008. *L'enseignement supérieur au service de la société de la connaissance*. Volume 1. Gouvernance, financement, qualité. OCDE. Page 90). Au niveau de la Banque Mondiale : « On observe à l'échelle internationale une tendance forte en faveur de l'accroissement de l'autonomie des établissements publics » (John FIELDEN. 2008. *Tendances mondiales de la gouvernance des universités*. Document de travail, série numérotée. Numéro 9. La Banque mondiale. Page 11). L'autonomie des établissements universitaires est l'un des dix facteurs de succès identifiés par l'*European University Association* pour la prochaine décennie : « *Shaping, reinforcing, and implementing autonomy: universities need strengthened autonomy to better serve society and specifically to ensure favourable regulatory frameworks which allow university leaders to design internal structures efficiently, select and train staff, shape academic programs and use financial resources, all of these in line with their specific institutional missions and profiles* » (EUA. *European Universities, looking forward with confidence*. Prague Declaration, 2009).

d'efficience dans la gestion de l'institution universitaire : elle rapproche la prise de décision des lieux où se donne la formation et se réalise la recherche, elle renforce la capacité d'adaptation des établissements, elle favorise l'éclosion d'un esprit d'entreprise sur le plan institutionnel et, surtout, elle est la seule à permettre une véritable prise en compte des réalités spécifiques à chaque établissement.

Au Québec, l'autonomie dont les universités ont traditionnellement bénéficié a enrichi le réseau universitaire québécois d'une diversité d'établissements (une université en réseau solidement implantée en régions, des écoles supérieures spécialisées, des établissements de toutes tailles, une université fonctionnant largement sur le mode de l'éducation coopérative et l'existence d'un double réseau linguistique à titre d'exemples). Aujourd'hui, chacun des dix-sept établissements universitaires du Québec est doté d'une personnalité qui lui est propre et d'une culture organisationnelle distincte qui sont le reflet de son histoire et résultent d'une longue évolution. Pour le CSE<sup>54</sup>, il s'agit là d'un atout important pour le Québec car cette diversité est source de complémentarité et d'une capacité à répondre à des besoins de nature différente. Des interventions gouvernementales répétées portant sur les moyens d'action des universités tendent inévitablement à uniformiser le réseau universitaire québécois et risquent, à terme, d'en réduire la diversité.

### *Alourdissement du fardeau administratif*

Parallèlement à la remise en cause de leur autonomie, les universités voient leur fardeau administratif s'alourdir, au fur et à mesure qu'elles sont assujetties à de nouvelles normes légales ou que de nouvelles exigences contractuelles leur sont imposées par leurs partenaires. Au niveau provincial seulement, les établissements universitaires doivent veiller au respect d'une cinquantaine de lois. Il y a bien sûr les lois concernant spécifiquement l'enseignement supérieur<sup>55</sup>, mais aussi celles concernant :

- l'administration publique<sup>56</sup>;
- les revenus et les taxes<sup>57</sup>;
- les bâtiments<sup>58</sup>;
- les professions<sup>59</sup>;
- la santé<sup>60</sup>;
- l'emploi, la santé et la sécurité au travail<sup>61</sup>, les régimes de retraite<sup>62</sup>;

<sup>54</sup> CSE. *Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation* (CSE, 1996, p. 41-48). Ce point de vue a été réitéré par le CSE dans son avis d'août 2009 sur la gouverne en éducation.

<sup>55</sup> *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire; Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Loi sur les investissements universitaires; Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.*

<sup>56</sup> *Loi sur l'administration financière; Loi sur les contrats des organismes gouvernementaux; Loi sur le ministère du Conseil exécutif; Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-14 et la réduction de la dette.*

<sup>57</sup> *Loi sur les impôts; Loi sur la taxe de vente du Québec; Loi sur le ministère des Finances; Loi sur le ministère du Revenu.*

<sup>58</sup> *Loi sur le bâtiment; Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques; Loi sur Infrastructure Québec; Loi concernant les droits de mutations immobilières.*

<sup>59</sup> *Code des professions; Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelle.*

<sup>60</sup> *Loi sur les services de santé et des services sociaux; Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale; Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux; Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres.*

<sup>61</sup> *Code du travail; Loi sur les normes du travail; Loi sur l'équité salariale; Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics; Charte des droits et libertés de la personne; Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles; Loi sur la santé et la sécurité au travail.*

- les relations internationales<sup>63</sup>, la langue et la culture<sup>64</sup>, l'immigration<sup>65</sup>, l'environnement<sup>66</sup>, les personnes handicapées<sup>67</sup>;
- ainsi que d'autres domaines aussi divers<sup>68</sup> que les sports, la sécurité, la statistique, le tabac, les laboratoires médicaux et les boissons alcooliques.

De ces lois découlent plus d'une vingtaine de règlements auxquels les universités sont également assujetties. Plusieurs de ces règlements viennent encadrer étroitement l'utilisation que les universités peuvent faire des fonds dont elles disposent et portent sur les emprunts, les engagements financiers, les contrats, les placements, les investissements. D'autres touchent à des aspects aussi divers que la taxe de vente, les bâtiments, les conditions de travail, la conservation et la diffusion des renseignements, les ordres professionnels, l'accès à l'égalité, etc.

À ces lois et règlements s'ajoutent près d'une vingtaine de politiques, grilles, manuels ou décrets qui viennent eux aussi encadrer l'action des universités dans une série de champs d'activités sur le plan administratif (les contrats, les marchés publics, les normes de présentation des rapports financiers, les plans quinquennaux d'investissement, les projets d'infrastructures, etc.) ; mais aussi sur le plan de la gestion des programmes (montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens non-résidents du Québec, inscriptions en médecine, places disponibles dans les programmes de formation médicale pour les étudiants provenant de l'extérieur du Québec, rémunération des activités d'enseignement clinique effectuées par les médecins spécialistes dans un établissement universitaire, etc.). Certaines activités et certains projets des établissements universitaires sont ainsi encadrés ou soumis à des mesures de contrôle par des instances gouvernementales, qui peuvent prendre une variété de formes : fixation des montants des subventions, des droits ou du nombre d'admissions, demande d'autorisations et respect de processus en sont quelques exemples.

À cela s'ajoute toute une autre série de lois adoptées par le Parlement fédéral (notamment en matière de droits d'auteur, de protection des animaux, de normes d'utilisation des produits dangereux, pour n'en nommer que quelques-unes); des normes de toute sorte provenant d'organismes des gouvernements provincial et fédéral (comme les organismes subventionnaires par exemple); des conditions spécifiques imposées par des partenaires (organismes subventionnaires de l'étranger, entreprises privées, organismes à but non lucratif, etc.) et des règlements municipaux.

L'ensemble de ces normes fait en sorte que le développement de nos universités est constamment soumis à des délais et des exigences supplémentaires qui prennent la forme : d'approbation par des autorités externes de procédures administratives déjà approuvées à l'interne, d'autorisations préalables requises en sus des décisions déjà prises par les instances décisionnelles des établissements ou encore de transmissions répétées à des autorités gouvernementales de rapports multiples dont les normes de présentation sont différentes et exigent des extractions de données supplémentaires.

---

<sup>62</sup> *Loi sur le régime des rentes du Québec; Loi sur les régimes complémentaires de retraite; Loi sur le régime de retraite des enseignants.*

<sup>63</sup> *Loi sur le ministère des Relations internationales.*

<sup>64</sup> *Charte de la langue française; Loi sur les biens culturels; Loi sur les archives.*

<sup>65</sup> *Loi sur l'immigration au Québec.*

<sup>66</sup> *Loi sur la qualité de l'environnement.*

<sup>67</sup> *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

<sup>68</sup> *Loi sur la sécurité dans les sports; Loi sur la sécurité privée; Loi sur l'Institut de la statistique du Québec; Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques; Loi sur le tabac.*

Prises indépendamment, chacune de ces normes apparaît pleinement justifiée et il ne revient pas aux établissements universitaires d'en remettre en question le bien-fondé. Cependant, force est de constater que leur effet cumulatif entraîne un alourdissement administratif qui se traduit inévitablement par une augmentation des coûts de gestion. Les universités se retrouvent ainsi dans une situation intenable où elles sont contraintes d'investir davantage de ressources dans le respect de normes qui leur sont imposées, alors que, au même moment, elles éprouvent de plus en plus de difficulté à remplir leur mission convenablement avec les revenus insuffisants dont elles disposent.

« More and more countries move to longer-term negotiated contracts between the Ministry and the university, in which the rights and responsibilities of the universities (in terms of resources and student numbers, for instance) are determined, with possible annual adjustments ».

EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION. University Autonomy in Europe, exploratory study by Thomas Estermann and Terhi Nokkala. Brussels, 2009, page 19.

Le nombre et l'ampleur des défis auxquels se retrouvent confrontés les établissements universitaires québécois appellent à une intervention concertée de tous les partenaires de l'éducation et, en premier lieu, le gouvernement et les établissements eux-mêmes. La CREPUQ souhaite que la Rencontre des partenaires de l'éducation soit l'occasion de reconnaître les efforts déployés par les établissements universitaires pour maintenir la qualité de leurs programmes et pour rendre compte à la société. La CREPUQ espère également que la Rencontre offre l'opportunité de recentrer le développement de notre système universitaire autour d'un nombre restreint d'indicateurs clés de performance en lien avec des engagements convenus dans le cadre d'un nouveau partenariat entre les universités et le gouvernement. Ce partenariat, qui prendrait la forme d'ententes institutionnelles liant le gouvernement et chaque établissement, devrait permettre :

- d'identifier les résultats attendus en termes d'amélioration de la qualité de la formation et de la performance en recherche;
- de convenir de la mise en place d'un processus de suivi des résultats et d'évaluation de la performance qui réponde aux critères d'une reddition de comptes de nature stratégique;
- de renforcer l'autonomie universitaire en redonnant aux universités le plein contrôle sur les moyens d'action;
- et de donner l'assurance à chaque établissement de pouvoir compter sur un financement adéquat, stable et concurrentiel lui permettant de s'acquitter de sa mission.

## CONCLUSION

La Rencontre des partenaires de l'éducation sera déterminante pour l'avenir de la société québécoise en ce qu'elle offre une rare occasion de convenir des objectifs que nous devrions nous donner en termes de scolarisation universitaire et des moyens à mettre en œuvre pour corriger le sous-financement chronique dont souffrent nos établissements universitaires et, du même coup, renforcer leur performance et améliorer leurs mécanismes de reddition de comptes. Parallèlement, elle ouvre également la porte à des propositions nouvelles permettant de renforcer l'accessibilité aux études universitaires, en bonifiant l'aide financière aux études et en cherchant à identifier des moyens de faciliter le remboursement des dettes d'études.

Le message que la CREPUQ souhaite transmettre par ce document d'analyse et de réflexion est simple : les universités ont accompli de grandes choses au cours des cinquante dernières années et le Québec ne serait pas du tout le même sans la contribution extraordinaire de ses établissements universitaires à son développement économique, social et culturel. Mais nos performances passées ne sont plus garanties de l'avenir. Les nuages s'amoncellent et de plus en plus d'indices pointent dans la même direction : le statu quo n'est tout simplement plus viable.

Loin de vouloir tenir un discours alarmiste, la CREPUQ se devait néanmoins d'interpeller le gouvernement et, à travers lui, la société dans son ensemble, sur les difficultés auxquelles doit faire face notre réseau universitaire et, surtout, sur les dangers qui nous guettent de voir la qualité de la formation universitaire et la compétitivité en recherche de nos universités être compromises.

Dans un contexte où le vieillissement de la population à lui seul entraînera une diminution significative de la compétitivité de notre économie, le maintien de notre niveau de vie nécessitera de compenser les départs à la retraite par des gains de productivité que seule une main-d'œuvre hautement qualifiée pourra nous apporter. Nous devons parvenir à hausser nos taux de scolarisation universitaire si nous voulons maintenir un degré de prospérité suffisant pour protéger la qualité de nos services publics. L'effort massif qui sera requis de notre système universitaire demeurera toutefois tributaire des réinvestissements qui lui seront consentis afin de corriger le sous-financement chronique dont souffrent nos établissements universitaires depuis trop longtemps déjà.

La Rencontre des partenaires de l'éducation constitue une opportunité que nous nous devons de saisir afin d'assurer aux Québécois l'accès à une formation universitaire de qualité répondant aux plus hautes normes internationales et à laquelle ils aspirent et ont droit. La réussite de cet important rendez-vous nécessitera une approche concertée de tous les intervenants concernés. La CREPUQ entend y contribuer pleinement.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUCC. *Doter le Canada d'un avantage concurrentiel*. Association des universités et collèges du Canada, 2009, 14 p.
- AUCC. *Internationalisation des campus canadiens*. Association des universités et collèges du Canada, 2007, 27 p.
- AUCC. *L'université, ça compte : La contribution des universités canadiennes à la reprise économique et à la prospérité à long terme du pays*. Association des universités et collèges du Canada, 2009, 10 p.
- AUCC. *Tendances dans le milieu universitaire | Volume 1 : Effectifs*. Association des universités et collèges du Canada, 2007, 54 p.
- AUCC. *Tendances dans le milieu universitaire | Volume 2 : Corps professoral*. Association des universités et collèges du Canada, 2007, 52 p.
- AUCC. *Tendances dans le milieu universitaire | Volume 3 : Finances*. Association des universités et collèges du Canada, 2007, 82 p.
- BELZILE, Germain. «La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?», *Les notes économiques*, IEDM, juin 2010, page 1.
- CCAFE. *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Conseil consultatif sur l'accessibilité financière aux études, Conseil supérieur de l'éducation, mai 2004, 76 p.
- CSE. *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Conseil supérieur de l'éducation, 2008, 104 p.
- CSE. *L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Conseil supérieur de l'éducation, 2004, 10 p.
- CSE. *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Conseil supérieur de l'éducation, 2005, 109 p.
- CSE. *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, par Mélanie Julien. Conseil supérieur de l'éducation, 2005, 118 p.
- CSE. *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société. Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Conseil supérieur de l'éducation, 2004, 29 p.
- CSE. *Le partage de risque et le remboursement proportionnel au revenu. Avis sur le rapport Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses*. Conseil supérieur de l'éducation, 2001, 29 p.
- CSE. *Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation*, 1996, pp. 41-48.
- CSE. *Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouvernance en éducation. Document préparé à la suite du dépôt des projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités*. Conseil supérieur de l'éducation, 2009, 32 p.
- CST. *Innovation et mondialisation. Rapport de conjoncture*. Conseil de la science et de la technologie, 2008, 224 p.

- CST. *Marché du travail et emploi hautement qualifié au Québec*. Étude réalisée par le CETECH pour le compte du CST. Conseil de la science et de la technologie, 2008, 20 p.
- CST. *Positionnement du Québec en science et technologie. Portrait scientométrique et technométrique*. Étude réalisée par Science-Metrix pour le compte du CST. Conseil de la science et de la technologie, 2008, 25 p.
- CREPUQ. *Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2004, 67 p.
- CREPUQ. *Les professeures et les professeurs des établissements universitaires québécois : principales caractéristiques de l'année 2007-2008*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2010, 57 p.
- CREPUQ. *Mémoire présenté par la CREPUQ à la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 38 intitulé « Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance »*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2009, 63 p.
- CREPUQ. *Notes pour l'intervention du président de la CREPUQ : « Enjeux de l'internationalisation de l'enseignement supérieur »*. Les soirées regards croisés, Lyon. CREPUQ, 2006, 5 p.
- CREPUQ. *Propositions présentées par la CREPUQ au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2010, 12 p.
- DIALLO, Bayero, Claude TROTTIER et Pierre DORAY. *Que savons-nous des parcours et transitions des étudiants canadiens dans les études postsecondaires? Note I : Projet Transitions*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, décembre 2009, page 22.
- EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION. *University Autonomy In Europe I. Exploratory Study by Thomas Estermann & Terhi Nokka*. Brussels, 2009, 48 p.
- FECQ. *L'aide financière aux études au Québec et dans le monde, évolution du régime, problématiques actuelles et comparaisons internationales*. Avril 2007, 80 p.
- FRENETTE, Marc. *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université?* Étude préparée pour Statistique Canada, Ottawa, 2007b. Également mentionnée dans : Robert LACROIX et Michel TRAHAN. *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, février 2007 (2007RB-01), page 16.
- LACROIX, Robert et Michel TRAHAN. *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, février 2007 (2007RB-01), page 15. Voir également CÔTÉ, James et Rod SKINKLE. *Les perceptions concernant les coûts et les avantages d'une formation postsecondaire sont-elles importantes? Rapport sommatif du programme de recherche intitulé Évaluation des mesures d'évaluation des perceptions du rendement de l'investissement dans les études postsecondaires*, pour la FCBEM, 2008.
- LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE. *Le prix du savoir, l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. 2009, 253 p.

- GINGRAS, Yves. « 30 ans de recherche universitaire au Québec. Les chiffres », dans *Découvrir*, vol. 31. 2010, pp.80-88.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Discours sur le budget 2010-11, prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par M. Raymond Bachand, ministre des Finances*. 30 mars 2010, pp. 27, 39.
- Higher Education Strategy Associates. *Global Higher Education Rankings 2010, Affordability and Accessibility in Comparative Perspective*. October 2010. 74 pages.
- MELS. *Aide financière aux études : Rapport, Statistiques 2007-2008*. 2009, 78 p.
- MELS. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université, 2007*. 2009, 272 p.
- MELS. « Taux de rendement du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, no 38, décembre 2008, page 2.
- MONTMARQUETTE, Claude. *Le remboursement proportionnel au revenu (RPR) : un système pour les prêts d'étude alliant efficacité et accessibilité*. CIRANO, avril 2006.
- OCDE. « Attirer les talents », dans *Synthèses*. Organisation de coopération et de développement économiques, 2009, 8 p.
- OCDE. *Économie: l'innovation est essentielle pour dynamiser la croissance et l'emploi*, (allocution). Organisation de coopération et de développement économiques, 2010, 2 p.
- OCDE. *Investir dans l'éducation : un moyen pour lutter contre la récession et accroître les futurs revenus*. Organisation de coopération et de développement économiques, 2009, 3 p.
- OCDE. *L'investissement en capital humain via l'enseignement et la formation post-obligatoires. Perspectives économiques*. Organisation de coopération et de développement économiques, 2002, 28 p.
- OCDE. *Mesurer l'innovation : un nouveau regard*. 2010, pp. 98-99.
- OCDE. *Principaux indicateurs de la science et de la technologie (PIST) : édition 2010-11*. Organisation de coopération et de développement économiques, 2010, 1 p.
- SALMI, Jamil. 2009. *Les universités face aux exigences accrues de transparence et de responsabilité : Une évolution bénéfique ou dangereuse?* Document de travail, série numérotée. Numéro 16. La Banque mondiale. Page 26.
- UNESCO. *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*. Paragraphe 24. 11 novembre 1997.